

Créations d'établissements et d'emplois : une approche de l' attractivité économique



- octobre 2007 -

SOMMAIRE

Avant propos	3
Synthèse	4
<u>1 Situation de la région Centre au regard des composantes de l'attractivité économique</u>	6
1.1 Une première approche de l'attractivité d'un territoire : les taux de création des établissements	6
1.1.1 La région Centre un peu moins attractive que la moyenne...	6
1.1.2 ... mais plus avantagée que les régions du pourtour de l'Île de France pour la création d'établissements	11
1.2 La dynamique de l'emploi : la création des emplois dans les établissements nouveaux et en croissance	15
1.2.1 La région Centre, des taux de création d'emploi moins élevés	15
1.2.2 La région, bien située parmi les régions voisines de l'Île-de-France	17
1.3 Pour résumer : un indicateur synthétique d'attractivité	19
1.3.1 La région Centre, moins attractive que la moyenne	19
1.3.2 Le Centre parmi les régions du pourtour de l'Île-de-France	20
<u>2 Les déterminants de l'attractivité économique</u>	21
2.1 Le modèle explicatif	21
2.2 Les facteurs qui déterminent l'attractivité	23
2.2.1 La nature de l'appareil productif	23
2.2.2 Les infrastructures	28
2.2.3 La compétitivité du territoire	31
2.2.4 Les conditions salariales et fiscales	34
2.2.5 L'attrait spécifique	36
<u>3 Les zones d'emploi de la région Centre</u>	38
3.1 Orléans et Tours, zones d'emploi les plus attractives de la région Centre	39
3.2 Les zones d'emploi les plus attractives sont aussi celles qui bénéficient de la présence d'un pôle urbain	41
3.3 Comparaison de trois territoires distincts : l'axe ligérien, le nord et le sud	44
3.4 Pour résumer : l'indicateur synthétique d'attractivité	56

TABLE DES CARTES

1 - La région Centre, un peu moins attractive que la moyenne pour les établissements	7
2 - Moindre croissance de l'emploi en région Centre	15
3 - La région Centre, moins attractive que la moyenne	19
4 - Densité économique moyenne pour la région Centre	24
5 - Un bassin parisien assez dépendant	27
6 - L'Île-de-France concentre le trafic aérien	30
7 - Davantage de diplômés du supérieur dans le sud de la France	32
8 - Une taxe professionnelle élevée sur le pourtour méditerranéen	35
9 - L'axe ligérien est fortement attractif	38
10 - Les infrastructures en région Centre	45

TABLE DES GRAPHIQUES

1 - Indicateur synthétique pour les régions situées au pourtour de l'Île-de-France	20
2 - La région Centre dispose du quatrième revenu fiscal médian de Métropole	26
3 - La main d'œuvre du Centre est assez peu mobile	28
4 - La densité routière du Centre est similaire à la moyenne nationale	29
5 - Faible population étudiante dans le Centre	33
6 - Un peu moins de chercheurs qu'en moyenne dans le Centre	34
7 - Les salaires sont plus élevés dans la région Centre	36
8 - Les diplômés élevés sont concentrés dans les zones d'emploi d'Orléans et de Tours	39
9 - La densité économique est plus élevée dans les zones urbaines	41
10 - Des revenus plus élevés au nord de la Loire	43
11 - les franges franciliennes sont bien couvertes par le réseau haut débit	48
12 - L'industrie est très importante dans le nord de la région	50
13 - L'activité économique est dispersée dans le sud de la région	52
14 - L'indicateur synthétique d'attractivité pour les zones d'emploi du Centre	56

TABLE DES TABLEAUX

1 - Taux de création des établissements par secteur	8
2 - Taux de création des établissements et des établissements secondaires pour les régions du pourtour de l'Île-de-France	11
3 - Principales caractéristiques des régions du pourtour de l'Île-de-France	13
4 - Taux des emplois créés dans les nouveaux établissements et dans les établissements nouveaux et en croissance pour les régions limitrophes de l'Île-de-France	17
5- Principales caractéristiques des zones d'emploi hébergeant une préfecture de département	42
6 - Principales caractéristiques de l'axe ligérien et de la zone d'emploi de Romorantin	46
7 - Principales caractéristiques des franges franciliennes et des zones d'emploi du nord de la région	49
8 - Principales caractéristiques des zones d'emploi du sud de la région	54

Avant propos

L'économie du Centre présente aujourd'hui des caractéristiques qui interrogent tous les acteurs concernés : pertes d'emplois dans l'industrie, dépendance à des centres de décisions extérieurs à la région et à la France dans des filières fortement implantées (pharmacie, composants électroniques, ...), menaces de transfert d'activité dans d'autres pays qui pèsent sur la filière automobile par exemple.

Dans ce contexte, le développement d'activités nouvelles, au même titre que la sauvegarde des productions locales, est un enjeu pour le développement économique des territoires régionaux.

Il n'existe pas de définition universelle de l'attractivité économique d'un territoire.

Plusieurs dimensions sont prises en compte pour l'apprécier : les créations d'entreprises du secteur productif qui obéissent à des stratégies communes en termes de choix de localisation, les créations d'emplois qui les accompagnent et leur pérennité. Les volumes d'emplois créés dans les nouvelles entreprises sont généralement assez faibles. L'impact de ces créations entraîne des effets induits comme la croissance de l'activité des fournisseurs et des prestataires de services. Il s'ensuit des créations d'emplois dans le commerce, les transports, la construction ou les services publics.

Pour la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie), l'attractivité est la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles – capitaux, équipements, entreprises, travailleurs qualifiés – sur un territoire. Les travaux de l'observatoire des territoires de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) mettent en relief le rôle important des effets d'agglomération et de la stratégie d'attraction, relayée par les grandes villes dans leur fonction de pôles. Hormis cet effet d'agglomération, quels facteurs renforcent l'attractivité économique d'un territoire ?

Pour cette étude, l'approche de l'attractivité économique retenue est **la capacité d'un territoire à attirer et retenir les activités nouvelles et des emplois et ainsi à être le moteur du développement économique**. Cette définition permet de s'intéresser en priorité aux choix de localisation des entreprises d'autant plus qu'elle concerne autant l'aspect offensif (développer de nouvelles activités) que défensif (retenir des activités existantes) du phénomène.

Partant de cette définition, l'attractivité d'un territoire est principalement mesurée par les créations d'établissements qui sont des unités de production localisées.

Des facteurs subjectifs peuvent être déterminants dans la décision d'implantation d'une entreprise. Cela peut être la présence de liens familiaux, d'une résidence secondaire, d'événements culturels ou la réputation du territoire. Cette approche a été développée, en 2005, par le cabinet KPMG, qui, à la demande du Conseil régional du Centre, a mené, auprès des acteurs économiques locaux, une enquête qualitative sur les facteurs d'attractivité du territoire.

Le présent dossier apporte une vision complémentaire basée sur une mesure quantitative. Les indicateurs présentés constituent une mesure ex-post de l'attractivité. Il ne s'agit donc pas de la capacité future de la région Centre à attirer de nouvelles activités.

Cette étude situe d'abord la région Centre par rapport aux autres régions françaises puis identifie les éléments qui influent sur l'attractivité. En France, les zones les plus attractives, au sens de la création d'établissements, ont des caractéristiques communes. La dernière partie de l'étude, recherche quels ensembles de caractéristiques liées à l'attractivité différencient le plus les zones d'emploi de la région. Les proximités et les dissemblances, sont obtenues par une analyse multidimensionnelle.

Synthèse

Ce dossier étudie l'attractivité économique de la région Centre définie comme sa capacité à attirer et retenir les activités nouvelles et ainsi à être le moteur du développement économique. Quatre indicateurs permettant de caractériser l'attractivité sont examinés : le taux de création des établissements, le taux de création des établissements secondaires, le taux des emplois créés dans les nouveaux établissements et le taux des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance. Tous donnent des résultats convergents.

Cette étude situe, en premier lieu, la région Centre par rapport aux autres régions françaises puis identifie les éléments qui influent sur l'attractivité. Enfin, elle caractérise les zones d'emploi de la région en essayant d'expliquer leurs forces ou faiblesses.

Un taux de création des établissements moins élevé que la moyenne nationale mais supérieur à l'ensemble des régions du bassin parisien

Entre 1997 et 2001, le taux de création des établissements en région Centre a été de 9,5 %. Entre 2001 et 2005, grâce à la hausse des créations pures, il s'est élevé à 11,4 %. Mais, sur l'ensemble de la période, la région reste moins attractive que la moyenne de France métropolitaine ou de province.

Si entre 1997 et 2001 la région la plus dynamique, du point de vue de la création d'établissements, est l'Île-de-France, celle-ci est dépassée par la Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon entre 2001 et 2005. Ces deux régions bénéficient d'un effet propre très marqué (effet littoral ou soleil...), et d'un tissu productif à dominante tertiaire. D'autres régions avec un poids élevé du tertiaire dans leur économie restent au-dessus de la moyenne. Le Centre, région caractérisée par un poids important du secteur industriel, se situe dans un groupe dont les taux de création sont inférieurs à la moyenne nationale.

Mais si on se restreint aux régions limitrophes de l'Île-de-France (Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie, Centre et Bourgogne), la région Centre est celle qui a le taux de création des établissements le plus élevé entre 2001 et 2005.

Deux facteurs principaux influencent l'attractivité : la nature de l'appareil productif et la compétitivité du territoire

La nature de l'appareil productif est caractérisée par l'intensité des emplois (densité économique) et leur répartition sectorielle sur le territoire. Une forte densité économique est un avantage pour un territoire. Les entreprises peuvent décider de s'implanter à proximité de leurs fournisseurs, de leurs clients ou de leurs sous-traitants. Cette densité est plutôt faible dans la région Centre. La mobilité de la main-d'œuvre constitue également un élément explicatif de l'attractivité économique. Or, celle-ci est plutôt faible en région Centre : les salariés ne changent pas facilement d'établissement, et cela peut induire des difficultés de recrutement pour les établissements souhaitant s'installer.

La compétitivité du territoire repose principalement sur sa capacité à fournir une main-d'œuvre qualifiée. Dans toutes les régions attractives, la proportion de salariés titulaires d'au moins un diplôme du premier cycle universitaire (Bac+2) est plus importante que la moyenne : En région Centre, cette proportion est plus faible que la moyenne nationale. Les régions les moins attractives ont toutes une proportion d'étudiants inférieure à la moyenne, et le Centre possède une des plus faibles proportions de métropole. Toutefois, la région se situe dans la moyenne des régions de province pour les emplois dans la recherche.

Une forte attractivité des zones d'emploi accueillant une préfecture de département

Une analyse des taux de création par zone d'emploi fait apparaître que les zones d'emploi d'Orléans et de Tours sont les plus attractives de la région. Elles concentrent tous les facteurs favorables décrits plus haut pour attirer de nouveaux établissements : densité économique très élevée, emplois

qualifiés, revenus médians supérieurs susceptibles de capter l'implantation des entreprises du commerce et des services aux particuliers...

Au-delà des particularités de ces deux zones d'emploi, les zones d'emploi accueillant une préfecture de département sont aussi plus dynamiques du point de vue de la création d'établissements, excepté celle de Châteauroux. Dans une moindre mesure, elles bénéficient aussi des principaux facteurs d'attractivité identifiés.

L'axe ligérien : un territoire très attractif

La moitié des préfectures de département, dont celles d'Orléans et de Tours, sont situées sur l'axe ligérien : ce territoire, composé des zones d'emploi de Chinon, Tours, Amboise, Blois, Orléans et Gien, auxquelles on peut ajouter celle de Romorantin, est donc très attractif. Sa dynamique tient pour beaucoup aux deux zones d'emploi d'Orléans et de Tours. Toutes les zones d'emploi de l'axe ligérien ne possèdent pas les déterminants d'une forte attractivité, mais leur proximité géographique avec les deux zones motrices de la région, amplifiée par une desserte routière et ferroviaire remarquable, leur permet de bénéficier d'un taux de création relativement important.

Les zones d'emploi des franges franciliennes : une attractivité globalement supérieure à la moyenne régionale

Les franges franciliennes de la région répondent à une autre logique. Elles comprennent les zones d'emploi de Dreux, Chartres, Pithiviers et Montargis. Elles ont toutes, sauf la zone d'emploi de Pithiviers, des taux de création supérieurs à la moyenne régionale. Mais, contrairement aux zones d'emploi dans l'influence de l'axe ligérien, elles bénéficient d'un tissu économique concentré, générateur d'emplois. Ces emplois sont pourtant moins qualifiés, car l'industrie est prépondérante dans ces zones. De manière générale, ces zones restent marquées par leur passé, et par les délocalisations d'industries en provenance de l'Île-de-France, favorisées par des infrastructures performantes : cet historique a pour beaucoup contribué à la densité actuelle des activités économiques, et à la nature de la main-d'œuvre (industrielle, peu qualifiée, peu mobile, avec des faibles revenus).

On retrouve ces caractéristiques dans les zones d'emploi de Nogent-le-Rotrou, Châteaudun et Vendôme, même si ces zones apparaissent comme étant peu attractives.

Le sud régional : des zones d'emploi peu attractives

Le sud de la région est constitué des zones d'emploi de Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Aubigny, Argenton-sur-Creuse, Issoudun, La Châtre et Loches. Elles sont très peu dynamiques du point de vue de la création d'établissements et partagent les mêmes points faibles : la densité économique y est globalement très faible, et les activités peu diversifiées. En effet, dans ces zones, les activités se répartissent uniquement entre industrie lourde et économie résidentielle. Ces activités nécessitent une main-d'œuvre peu qualifiée, et qui dispose donc de faibles revenus. De plus, les infrastructures de transport couvrent mal le territoire et ne permettent pas de compenser la faible densité des activités économiques. Seule la zone d'emploi de Vierzon semble tirer parti des quelques facteurs d'attractivité qu'elle possède et de sa situation géographique entre deux zones plus attractives, celles de Bourges et de Romorantin.

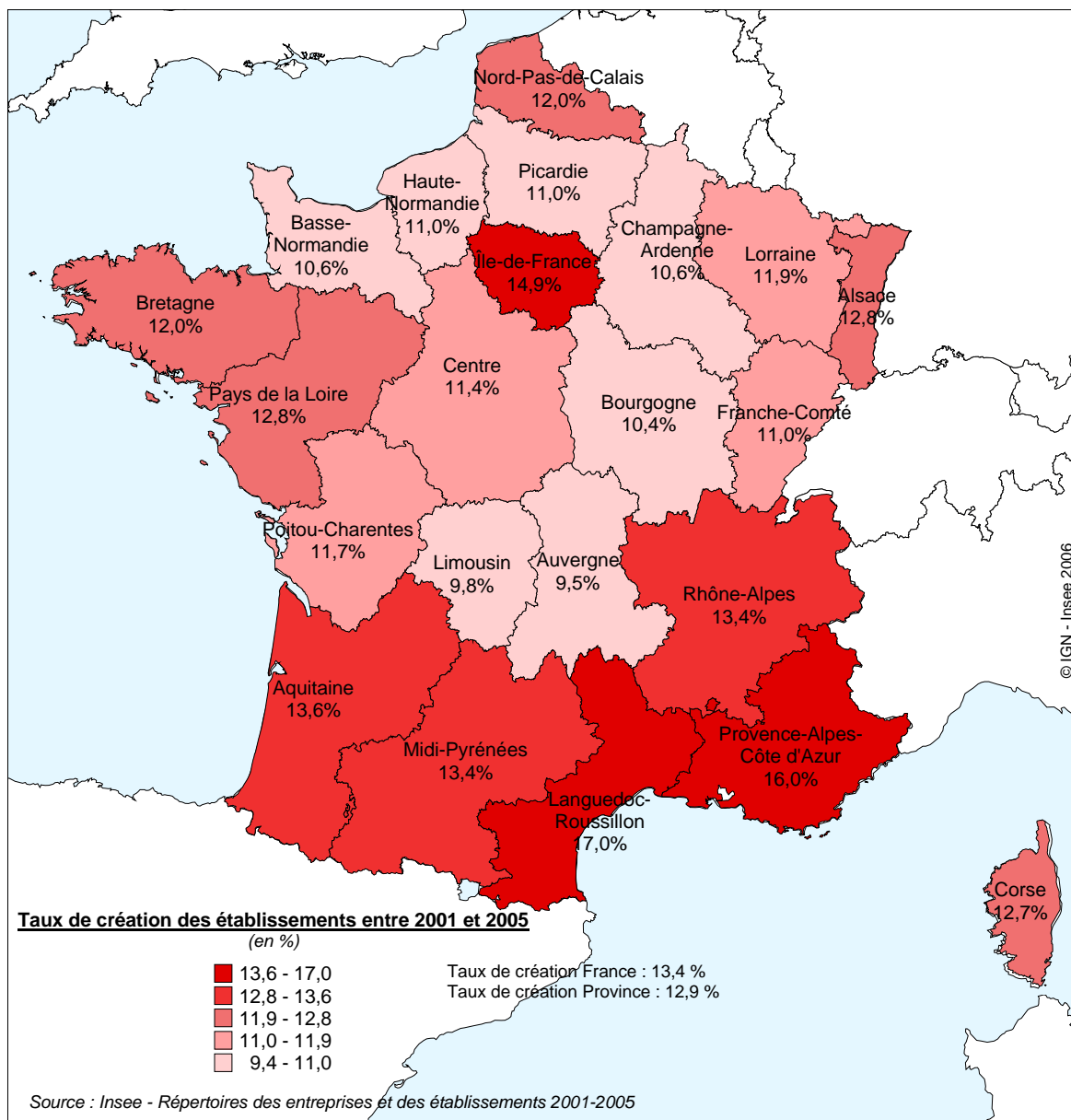
1 Situation de la région Centre au regard des composantes de l'attractivité économique

1.1 Une première approche de l'attractivité d'un territoire : les taux de création des établissements

1.1.1 La région Centre un peu moins attractive que la moyenne...

Dans un premier temps, l'attractivité d'un territoire peut être appréhendée par les créations pures d'établissements et les transferts. En effet, l'attractivité d'un territoire réside dans sa capacité à attirer de nouveaux établissements, qui choisissent de s'implanter là plutôt qu'ailleurs. Les reprises et les réactivations, qui concernent des établissements déjà existants sur le territoire étudié, sont ainsi exclues. Pour mesurer l'attractivité, on utilisera donc le taux de création des nouveaux établissements.

Dans un second temps, on s'intéressera aux créations d'établissements secondaires, qui sont créés par des entreprises déjà existantes. Leur localisation ne répond plus aux mêmes besoins que les établissements en général, et en particulier, que les établissements sièges : ces derniers sont souvent situés dans des grandes villes (donc dans des régions à l'image urbaine). Pour les établissements secondaires, la localisation, résultant d'une décision explicite de l'entreprise, est plus stratégique : ces établissements n'étant pas sièges, ils sont plus faciles à transférer, et leur implantation dans une région particulière indique que ce territoire présente les qualités nécessaires pour les accueillir. Ceci n'est pas toujours le cas pour un établissement siège, car sa localisation peut être liée à d'autres critères que les caractéristiques propres d'un territoire (choix d'un emplacement proche du domicile du créateur de l'entreprise par exemple). La création d'établissements secondaires est donc aussi une mesure de l'attractivité.



Carte 1 : La région Centre, un peu moins attractive que la moyenne pour les établissements

Entre 1997 et 2001, le taux annuel moyen de création des établissements en région Centre s'établissait à 9,5 %, ce qui plaçait le Centre en 13^e position des régions françaises. Avec un tel taux, la région se situait au même niveau que des régions comme la Bretagne, ou encore la Picardie.

Entre 2001 et 2005, le taux de création régional remonte à 11,4 %. Mais la région Centre est dépassée par les régions Bretagne et Poitou-Charentes, (respectivement 14^e et 17^e pour le taux de création entre 1997 et 2001) et se situe dorénavant à la 14^e place des régions françaises.

Taux de création des établissements entre 2001 et 2005 (en %)			
	Région Centre	France	Province
Industrie	6,6	8,4	8,0
Construction	12,6	17,0	15,9
Commerce	10,8	12,0	13,5
Services	12,6	14,4	14,1
Ensemble	11,4	13,4	12,9

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005

Tableau 1 : Taux de création des établissements par secteur

Par rapport à la moyenne des régions françaises, la région apparaît moins attractive pour tous les secteurs du champ ICS (ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services), et plus particulièrement pour l'industrie et la construction.

Dans l'industrie et le commerce, tous les sous-secteurs sont concernés. Dans les services, ce sont principalement les services d'hôtellerie-restauration et ceux de conseil et d'assistance qui apparaissent moins attractifs dans notre région.

Les seuls secteurs qui apparaissent plus attractifs que la moyenne en région Centre sont les transports (proximité de l'Île-de-France et bonnes infrastructures routières et ferroviaires), les industries du bois et du papier (22 % du territoire est couvert par des espaces forestiers) et les activités immobilières.

Le taux de création des établissements secondaires était de 1,6 % entre 1997 et 2001, ce qui classait la région en 12^e position des régions françaises, à égalité avec les régions de Poitou-Charentes, Bretagne, Haute-Normandie, Corse et Picardie.

Tous les secteurs (industrie, construction, commerce et services) apparaissent moins attractifs que la moyenne nationale pour les établissements secondaires. Dans l'industrie et la construction, tous les sous-secteurs étaient touchés. Dans le commerce, il s'agissait plus particulièrement du commerce de gros et de détail. Dans les services, il s'agissait de l'hôtellerie-restauration. Le seul sous-secteur dans lequel le taux de création était supérieur à la moyenne nationale était celui des services opérationnels (intérim).

Entre 2001 et 2004, le taux remonte à 2,7 %, ce qui classe la région en 7^e position des régions françaises, à égalité avec le Languedoc-Roussillon, le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie et la Lorraine.

Le taux de création des établissements secondaires reste, néanmoins, un indicateur assez peu discriminant car ses valeurs varient dans une faible amplitude (de 2,0 % à 3,0 %).

Dans toutes les régions de France, une forte hausse des créations d'établissements a eu lieu en 2003, et depuis, les créations se maintiennent à un niveau élevé. Cette hausse est uniquement due à la hausse des créations pures, les transferts restant stables. Elle concerne tous les secteurs, sauf l'industrie, et c'est dans la construction que les créations augmentent le plus.

L'Île-de-France, un choix privilégié pour l'implantation des établissements sièges

Entre 1997 et 2001, l'Île-de-France affichait le taux de création des établissements le plus élevé, soit 14,6 %. Entre 2001 et 2005, ce taux augmente faiblement et atteint 14,9 %. La région est rattrapée et dépassée par les deux régions du pourtour méditerranéen : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

Avec un taux de création des établissements secondaires de 1,8 % entre 1997 et 2001, et de 2,0 % entre 2001 et 2004, l'Île-de-France n'occupe pas la 1^e position pour ce taux, et ce, sur les deux périodes étudiées.

Il y a donc un choix particulier pour l'Île-de-France en ce qui concerne les décisions d'implantation de sièges, lié à sa densité économique¹ ainsi qu'à son statut de capitale et de grande métropole européenne.

En effet, la répartition des activités correspond à la mutation du tissu économique, qui s'est déroulée entre les années 70 et 90 et qui a vu la séparation entre la conception des produits dans les sièges et leur production en périphérie. L'Île-de-France s'est ainsi spécialisée dans des secteurs à forte productivité, comme les services aux entreprises, et notamment la recherche et le développement.

Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon : création d'établissements très dynamique grâce à l'économie résidentielle

Entre 1997 et 2001, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon se classaient respectivement 2^e et 3^e, avec des taux de création d'établissements de l'ordre de 14 %.

Entre 2001 et 2005, ces régions connaissent une hausse des créations supérieure à celle de l'Île-de-France. Avec un taux de 17,0 %, le Languedoc-Roussillon est devenu la première région pour le taux de création des établissements, devant les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France.

Si on se restreint aux établissements secondaires, les taux de création étaient de 3,0 % en Languedoc-Roussillon et de 2,4 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit supérieurs à ceux de l'Île-de-France.

Dans ces régions, on retrouve certains atouts de la région Île-de-France, comme une forte densité économique, mais **elles possèdent surtout un effet propre très marqué, lié au climat (héliotropisme) et à l'environnement.**

Les taux de création élevés sont également à mettre en relation avec le poids élevé du commerce et des services (le tertiaire représente plus des trois quarts des créations d'établissements). Néanmoins, dans le commerce, les établissements sont moins pérennes que dans les secteurs de l'industrie ou de la construction.

Des régions aux dynamiques plus équilibrées

Les régions Aquitaine, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Alsace, et Pays de la Loire possèdent des taux de création des établissements et des établissements secondaires qui restent supérieurs à la moyenne.

Ces régions sont toutes situées en périphérie du territoire, et ont aussi en commun des métropoles dynamiques (Bordeaux, Lyon, ...) qui possèdent notamment un certain rayonnement à l'étranger. C'est pourquoi **ce sont souvent des régions à l'image plutôt urbaine**, même si ce caractère urbain est moins présent en Pays de la Loire.

Les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées ont de plus un profil qui se rapproche des économies traditionnelles du sud pour le poids plutôt important des activités tertiaires, et plus particulièrement du commerce. Comme pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, on observe un rattrapage : entre 2001 et 2005, les régions Aquitaine, Rhône-Alpes, et Midi-Pyrénées devançant l'Alsace, et occupent respectivement les 4^e, 5^e, et 6^e positions pour le taux de création des établissements.

Dans les régions de l'Ouest (Pays de la Loire, Bretagne, Aquitaine et Poitou-Charentes), le taux de création des établissements secondaires a beaucoup augmenté et ces régions sont devenues les quatre premières régions entre 2001 et 2004.

¹ La densité économique est le nombre de postes de travail, rapporté à la surface étudiée.

Des régions dans la moyenne

Le groupe formé par les **régions Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Corse, Bretagne, Poitou-Charentes, Centre, Picardie, et Haute-Normandie**, se caractérise par des taux de création des établissements et des établissements secondaires proches de la moyenne, voire légèrement inférieurs.

La Corse est une région rurale, dont l'activité économique repose beaucoup sur le tertiaire. Ses taux de création des établissements et des établissements secondaires sont les plus élevés de ce groupe.

On peut regrouper les régions Picardie et Haute-Normandie qui sont à l'opposé plutôt industrielles et très spécialisées. Le caractère industriel crée de plus une forte dépendance vis-à-vis des groupes, et notamment, vis-à-vis des groupes étrangers en Picardie.

Le Nord-Pas-de-Calais se distingue comme la région la plus fragile de France : elle cumule un taux de chômage élevé, une part importante de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, un revenu fiscal médian faible, un taux de migration élevé et négatif, et six zones franches urbaines.

Quant à la région Centre, sa densité économique est de 13 postes² de travail au km² mais la région est parmi les plus vastes. Elle fournit globalement plus de postes qualifiés que les autres régions de ce groupe : les emplois métropolitains supérieurs³ représentent plus de 5 % des emplois, soit la moyenne de la France de province. De plus, elle est un peu moins industrielle : l'industrie ne regroupe en région Centre que 40 % des postes, contre par exemple 43 % en Picardie. Enfin, elle fait partie des régions les plus avantagées du point de vue social : son taux de chômage de 8,4 % la classe en 4^e position des régions françaises.

Les régions en dernières positions

Le dernier groupe comprend les régions **Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Bourgogne, Limousin et Auvergne**.

Au centre de la France, le Limousin et l'Auvergne sont des régions plutôt rurales, possédant une structure productive proche de la moyenne (poids de l'industrie et du tertiaire). Les faibles taux de création des établissements et des établissements secondaires seraient donc plus liés au caractère rural de ces régions.

Les régions situées au Nord-Est du Bassin parisien sont plutôt proches de la moyenne pour la densité urbaine. Mais elles possèdent des activités plutôt industrielles et très spécialisées, ce qui peut expliquer les faibles taux de création des établissements. C'est pourquoi ces régions sont aussi mieux classées pour le taux de création des établissements secondaires : dans l'industrie, les établissements de production sont souvent des établissements secondaires.

² Un poste de travail est une période de travail pour un salarié donné dans une même entreprise.

³ La définition des emplois métropolitains supérieurs est issue d'une analyse fonctionnelle de l'emploi, et sélectionne les fonctions aisément identifiables, davantage présentes dans les grandes villes, et correspondant à un haut niveau de qualification.

1.1.2 ... mais plus avantagée que les régions du pourtour de l'Île-de-France pour la création d'établissements

L'Île-de-France se distingue par un taux de création particulièrement élevé qui tient pour beaucoup à sa forte densité urbaine et à la présence de la capitale.

On peut donc s'interroger sur **l'influence que cette région exerce sur les régions limitrophes** : Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Centre. Ces régions sont plutôt proches, en termes de population, d'emploi, de structure de l'appareil productif, mais certaines différences, même légères, peuvent jouer sur le taux de création des établissements.

Région	Taux de création des établissements entre 2001 et 2005 (en %)	Taux de création des établissements secondaires entre 2001 et 2004 (en %)
Bourgogne	10,4	2,6
Centre	11,4	2,7
Champagne-Ardenne	10,6	2,7
Haute-Normandie	11,0	2,7
Picardie	11,0	2,4
Île-de-France	14,9	2,0
Province	12,9	2,6
Métropole	13,4	2,5

Source : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005 et 2001-2004

Tableau 2 : Taux de création des établissements et des établissements secondaires pour les régions du pourtour de l'Île-de-France

Parmi les régions composant le pourtour de l'Île-de-France, la région Centre est celle qui a le taux de création des établissements le plus élevé.

Pour la création d'établissements secondaires, les régions situées au pourtour de l'Île-de-France ont toutes un taux de création supérieur à la moyenne, de France ou de province, sauf la Picardie. La proximité de l'Île-de-France et de ses nombreux sièges sociaux est donc favorable à la création d'établissements secondaires : les nombreux établissements-sièges situés en Île-de-France sont à l'origine de création d'établissements secondaires de production dans les régions proches.

Trois éléments peuvent justifier la position de la région Centre :

- **ses pôles urbains**

La densité urbaine offre de nombreux avantages à la création d'entreprises : densité économique (effet d'agglomération), bassin de consommation important avec des revenus souvent élevés,

La densité économique du Centre est plutôt faible : elle est de 13 postes de travail au km², donc inférieure à celles de France et de province. Mais, parmi les régions du pourtour de l'Île-de-France, seules la Picardie, et la Haute-Normandie affichent une densité économique supérieure. Ce sont cependant des régions de petite superficie.

Par ailleurs, le Centre est la région qui compte en proportion le plus de postes qualifiés : 8 % de postes de cadres et 20 % de postes de professions intellectuelles supérieures. Cette qualification des postes correspond à des personnes très diplômées : 14 % des postes sont occupés par des personnes possédant un diplôme de niveau Bac+2 ou supérieur. C'est le pourcentage le plus élevé pour les régions du pourtour de l'Île-de-France.

- **un poids de l'industrie moins marqué**

Dans le secteur de l'industrie, les taux de création sont traditionnellement faibles car les établissements sont souvent de taille conséquente et les capitaux moins mobiles. Leur implantation est donc mûrement réfléchi. Un poids plus important de l'industrie diminue en général le taux de création. Or, la Champagne-Ardenne et la Picardie accusent un poids relativement élevé de l'industrie dans leur économie, avec plus de 42 % des postes dans le secteur, alors que le Centre se situe au même niveau que la Haute-Normandie et la Bourgogne, avec un pourcentage de postes de l'ordre de 40 %. De plus, le Centre est la région dans laquelle il y a le moins d'ouvriers, puisqu'ils ne représentent que 45 % des postes, contre 49 % en Picardie par exemple.

- **un contexte social favorable**

En outre, les régions Champagne-Ardenne, Picardie et Haute-Normandie ont également une image de régions socialement fragiles, qui peut influencer de manière négative sur le taux de création. La population a un revenu fiscal⁴ médian plutôt faible, les taux de chômage sont élevés, et l'emploi connaît des difficultés. Ce sont de plus des régions ayant une faible attraction résidentielle : les taux de migration sont tous négatifs alors que c'est l'inverse au niveau national.

La région Centre a presque le profil inverse : tous les indicateurs de fragilité sociale sont plutôt bien orientés. La proportion d'allocataires à bas revenus est plus faible que la moyenne nationale (9,6 % contre 10,3 %). Le revenu fiscal médian, de 14 836 € par unité de consommation, est supérieur à la moyenne de province. Le taux de chômage est le 4^e taux le plus faible (à égalité avec la Bourgogne et Rhône-Alpes) avec 8,4 % de la population active. Le décrochage de l'emploi par rapport au niveau national est limité.

⁴ Le revenu fiscal par unité de consommation est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent.

Région	Densité de la population (en hb/km ²) ^{1a} 1999	Taux de migration (en % de pop) ^{1a} 1999	Revenu fiscal médian par UC* (en €) ² 2001	Densité économique (en postes/km ²) ³ 2000	Taux de chômage (en % de pop active) ⁴ 2003
Bourgogne	51	- 0,03	14 269	10	8,6
Centre	62	0,13	14 836	13	8,4
Champagne-Ardenne	52	- 0,38	13 883	11	10,1
Haute-Normandie	144	- 0,20	14 294	32	10,5
Picardie	95	- 0,16	14 029	19	10,5
Île-de-France	907	- 0,50	18 212	251	9,6
Province	89	0,14	14 173	18	9,8
Métropole	107	0,02	14 929	23	9,8

Région	Part des cadres et prof int sup. (en % de postes) ³ 2000	Part des ouvriers (en % de postes) ³ 2000	% Bac+2 (en % de pop) ^{1b} 1999	Part de l'industrie (en % de postes) ³ 2000	Part des services** (en % de postes) ³ 2000
Bourgogne	25,6	46,3	13,1	39,7	29,3
Centre	27,5	45,3	13,9	40,0	30,6
Champagne-Ardenne	24,8	48,1	12,6	41,6	27,9
Haute-Normandie	27,4	45,9	13,4	39,7	32,1
Picardie	24,5	49,2	12,9	42,8	28,5
Île-de-France	47,8	23,5	27,6	19,5	54,4
Métropole	32,8	37,9	17,7	31,3	38,2
Province	27,7	42,8	15,4	35,3	32,7

* revenu médian par unité de consommation

** hors éducation, santé, action sociale et administration

Sources :

^{1a} Insee - Recensement de la Population 1999, Exploitation principale

^{1b} Insee - Recensement de la Population 1999, Exploitation complémentaire

² Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés

³ Insee - DADS 2000

⁴ Insee

Tableau 3 : Principales caractéristiques des régions du pourtour de l'Île-de-France

Du point de vue des secteurs, la Champagne-Ardenne se démarque un peu plus nettement : les taux de création y sont très inférieurs à la moyenne dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et de la construction, mais supérieurs dans l'industrie, le commerce et les services. Or, toutes les autres régions donnent une image opposée. Elles sont moins attractives que la moyenne nationale dans l'industrie, le commerce et les services et plus attractives dans les activités immobilières, ou les services aux entreprises, et plus particulièrement les services opérationnels.

***Le Centre, un peu moins attractif que la moyenne
pour la création d'établissements***

Dans un premier temps, l'attractivité d'un territoire peut être appréhendée par les créations pures d'établissements et les transferts.

Entre 1997 et 2001, le taux annuel moyen de création des établissements en région Centre s'établissait à 9,5 %, ce qui plaçait le Centre en 13^e position des régions françaises. Entre 2001 et 2005, le taux de création régional remonte à 11,4 % mais la région se situe dorénavant à la 14^e place des régions françaises.

Par rapport à la moyenne des régions françaises, le Centre apparaît moins attractif pour tous les secteurs du champ ICS (ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services), et plus particulièrement pour l'industrie et la construction.

Parmi les régions du pourtour de l'Île-de-France, la région Centre est celle qui a le taux de création des établissements le plus élevé. Trois éléments peuvent justifier cette position : ses pôles urbains, un poids de l'industrie moins marqué et un contexte social favorable.

Dans un second temps, on s'intéresse aux créations d'établissements secondaires, qui sont créés par des entreprises déjà existantes.

En région Centre, le taux de création des établissements secondaires était de 1,6 % entre 1997 et 2001, ce qui classait la région en 12^e position des régions françaises. Entre 2001 et 2004, le taux remonte à 2,7 %, ce qui classe la région en 7^e position des régions françaises.

Si on se restreint aux régions limitrophes de l'Île-de-France, la région se classe en 1^e position, à égalité avec la Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie. Toutes ces régions ont un taux de création des établissements secondaires supérieur à la moyenne.

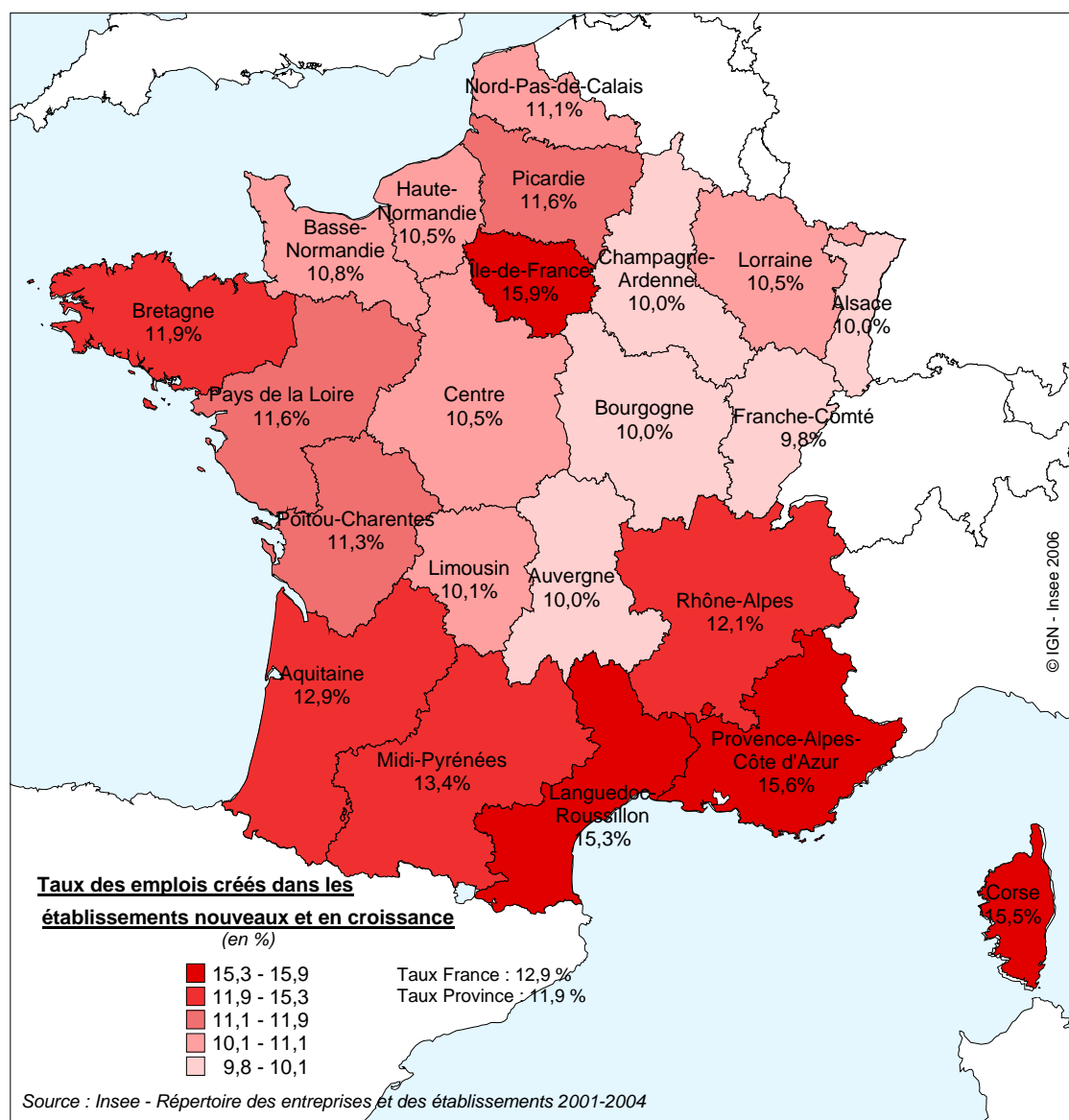
1.2 La dynamique de l'emploi : la création des emplois dans les établissements nouveaux et en croissance

1.2.1 La région Centre, des taux de création d'emploi moins élevés

Les taux de création des établissements fournissent une mesure partielle de l'attractivité économique d'un territoire.

Pour évaluer l'importance de l'attractivité, on peut également tenir compte de la taille des établissements créés. Pour ce faire, on utilise le **taux de création d'emplois dans les nouveaux établissements**.

Mais mesurer l'emploi créé par un nouvel établissement ne suffit pas pour donner une image de la création d'emploi totale : l'agrandissement d'une entreprise ne se fait pas uniquement par la création de nouveaux établissements, mais aussi par le développement des établissements déjà existants. **La création d'emploi totale participe donc au dynamisme d'une région, et à son image auprès des entreprises.** C'est pourquoi, on s'intéresse également au **taux des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance**.



Carte 2 : Moindre croissance de l'emploi en région Centre

Entre 1997 et 2001, le taux des emplois créés dans les nouveaux établissements était de 2,7 % en région Centre, ce qui plaçait la région en 13^e position des régions françaises, à égalité avec la Bretagne et la Haute-Normandie.

Entre 2001 et 2004, le taux des emplois créés a légèrement augmenté et atteint 2,8 %, permettant à la région de gagner trois places.

La région apparaît comme moins attractive que la moyenne nationale surtout dans l'industrie. Cependant, tous les sous-secteurs de l'industrie ne sont pas touchés : dans l'industrie des biens d'équipement du foyer et dans les industries agro-alimentaires, les taux de créations sont très supérieurs à la moyenne nationale.

Entre 1997 et 2001, avec un taux moyen annuel des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance de 12,1 %, la région Centre obtenait le plus mauvais classement parmi les indicateurs proposés : elle était seulement 19^e, derrière l'Auvergne, et devant la Haute-Normandie. Tous les secteurs étaient touchés par ces mauvais résultats.

Entre 2001 et 2004, le taux des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance diminue, comme dans toutes les régions françaises, et vaut 10,5 %. Néanmoins, la région gagne du terrain puisqu'elle se classe dorénavant 16^e, derrière la Lorraine, et devant le Limousin.

En termes de nombre d'emplois, le secteur le plus créateur est celui des services. Néanmoins, la hausse des créations d'établissements depuis 2003 n'a pas eu l'effet escompté sur l'emploi : on constate depuis 2001 une diminution du nombre d'emplois dans les créations, surtout dans les services. En effet, la hausse des créations est surtout due à la hausse des créations pures, qui génèrent peu, voire pas, d'emploi : pour un établissement créé, il y a en moyenne 0,3 poste créé, contre un poste créé pour un établissement transféré.

Dans toutes les régions, c'est dans la construction que l'emploi moyen progresse le plus entre 2001 et 2004. L'autre secteur ayant connu une progression de l'emploi est le commerce, pour lequel la région se situe au même niveau que les autres régions limitrophes de l'Île-de-France. Dans l'industrie et les services autres que ceux du commerce, le taux des emplois créés est inférieur au taux tous secteurs confondus.

Les régions de l'Ouest rattrapent les régions du Sud

Entre 1997 et 2001, la région dans laquelle la création d'emplois a été la plus dynamique a été l'Île-de-France, avec un taux des emplois créés dans les nouveaux établissements de 5,7 %, et de plus de 19 % dans les établissements nouveaux et en croissance.

Les régions du Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, et Corse) sont les régions les plus créatrices d'emplois dans les nouveaux établissements derrière l'Île-de-France.

La présence de la Corse est à mettre en relation avec le rattrapage corse depuis 1997, notamment lié au dynamisme de la construction. Globalement, dans ces régions, le dynamisme de l'emploi tient beaucoup à l'économie résidentielle (construction, commerce, services aux particuliers, ...).

Les régions du Sud de la France maintiennent donc de bonnes positions pour le taux des emplois créés dans les nouveaux établissements. Cependant, les écarts constatés avec l'Île-de-France pour ce taux et celui concernant les emplois dans les établissements nouveaux et en croissance sont supérieurs à ceux constatés pour le taux de création des établissements et des établissements secondaires.

Pour le taux des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance, on observe un rattrapage des régions de l'Ouest : la Bretagne et l'Aquitaine sont passées devant la région Rhône-Alpes, et les écarts avec les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont réduits.

Les deux régions du Nord, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, sont au-dessus de la moyenne pour les deux taux des emplois créés. La diversification des emplois vers le tertiaire et l'économie résidentielle suite au déclin de l'industrie, associée aux mesures en faveur de l'emploi (créations de ZFU, allocations, ...) ont largement contribué à la croissance totale de l'emploi.

Les dernières régions ont toutes un taux de création des emplois dans les établissements nouveaux et en croissance inférieur à 13 %. Ce sont les régions du pourtour de l'Île-de-France, et les régions avec une faible attractivité du point de vue de la création d'établissements (Auvergne, Limousin) qui cumulent faible création des établissements et évolution défavorable de l'emploi.

En région Centre, le taux des emplois créés dans les nouveaux établissements est plutôt faible, alors que le taux de création des établissements est plutôt moyen : les établissements créés sont donc de petite taille. En 2005, 14 % des établissements créés ont 1 ou 2 salariés, contre seulement 12 % en métropole.

Pour le taux des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance, il faut de plus ajouter un décrochage de l'emploi régional par rapport au niveau national depuis 2000, plus particulièrement dans l'industrie. Entre 1998 et 2002, la hausse de l'emploi a ainsi été de 7 % en France entière et en province, contre seulement 5 % en région Centre.

1.2.2 La région, bien située parmi les régions voisines de l'Île-de-France

Région	Taux des emplois créés dans les nouveaux établissements entre 2001 et 2004 (en %)	Taux des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance entre 2001 et 2004 (en %)
Bourgogne	2,4	10,0
Centre	2,8	10,5
Champagne-Ardenne	2,4	10,0
Haute-Normandie	2,8	10,5
Picardie	2,6	11,6
Île-de-France	5,1	15,9
Province	3,1	11,9
Métropole	3,6	12,9

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2004

Tableau 4 : Taux des emplois créés dans les nouveaux établissements et dans les établissements nouveaux et en croissance pour les régions limitrophes de l'Île-de-France

Pour les taux des emplois créés dans les nouveaux établissements et dans les établissements nouveaux et en croissance, la région est plutôt bien placée si on la compare aux seules régions du pourtour de l'Île-de-France : avec des taux respectifs de 2,8 % et de 10,5 %, elle se situe aux 1^{er} et 2^e rangs.

Les cinq régions entourant l'Île-de-France figurent souvent parmi les dernières régions au niveau national. On peut supposer que la région Île-de-France absorbe beaucoup de créations d'emploi qui pourraient avoir lieu dans les régions limitrophes.

En effet, dans les régions voisines de l'Île-de-France, le poids des établissements secondaires est très élevé : il est par exemple de 23 % en Bourgogne et de 20 % en région Centre, contre 19 % en province, 17 % en métropole et seulement 12 % en Île-de-France. De plus, en région Centre, 19 % des effectifs dépendent d'un centre de décision situé en Île-de-France, ce qui place le Centre au 3^e rang derrière l'Île-de-France elle-même et la Haute-Normandie. La Picardie est 4^e, la Bourgogne, 7^e, et la Champagne-Ardenne, 8^e. Les créations d'emploi étant souvent plus élevées dans les établissements-siège, ceci corrobore l'hypothèse d'emplois créés de préférence en Île-de-France.

De plus, entre 1997 et 2001, le taux de variation des emplois créés dans les établissements en croissance a été de l'ordre de 13 % en Île-de-France, alors qu'il était de 11 % en France métropolitaine et de province. Pour les régions limitrophes de l'Île-de-France, ce taux atteignait 10 % en Picardie, et ne valait que 8 % en Champagne-Ardenne et en Haute-Normandie, et 9 % dans le Centre et en Bourgogne.

La croissance de l'emploi liée aux établissements existants est moindre entre 2001 et 2004 : elle est de l'ordre de 7 % en France métropolitaine et de province. En Île-de-France, elle atteint cependant

9 %. Dans les régions limitrophes de l'Île-de-France, le taux des emplois créés dans les établissements en croissance reste en dessous du niveau national : il est de 6 % dans toutes les régions voisines de l'Île-de-France, sauf en Picardie et en Bourgogne, où il atteint la moyenne nationale de 7 %.

Des taux de création d'emploi faibles en région Centre

Les taux de création des établissements fournissent une mesure partielle de l'attractivité économique d'un territoire. Pour tenir compte de la taille des établissements créés, on étudie le taux de création d'emplois dans les nouveaux établissements.

Entre 1997 et 2001, ce taux était de 2,7 % en région Centre, ce qui plaçait la région en 13^e position des régions françaises. Entre 2001 et 2004, le taux des emplois créés a légèrement augmenté et atteint 2,8 %, permettant à la région de gagner trois places.

Lorsqu'on la compare aux autres régions situées en périphérie de l'Île-de-France, la région se classe en 1^{ère} position à égalité avec la Haute-Normandie.

La région apparaît comme moins attractive que la moyenne nationale surtout dans l'industrie

La création d'emploi totale participe au dynamisme d'une région, et à son image auprès des entreprises. C'est pourquoi, on s'intéresse également au taux des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance.

Entre 1997 et 2001, ce taux était de 12,1 % et la région Centre occupait le 19^e rang parmi les régions françaises. Entre 2001 et 2004, le taux des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance diminue, comme dans toutes les régions françaises, et vaut 10,5 %. Néanmoins, la région gagne du terrain puisqu'elle se classe dorénavant 16^e.

Parmi les régions qui composent le pourtour de l'Île-de-France, la région reste bien placée, en 2^e position derrière la Picardie. Ces régions figurent toutefois souvent parmi les dernières régions au niveau national.

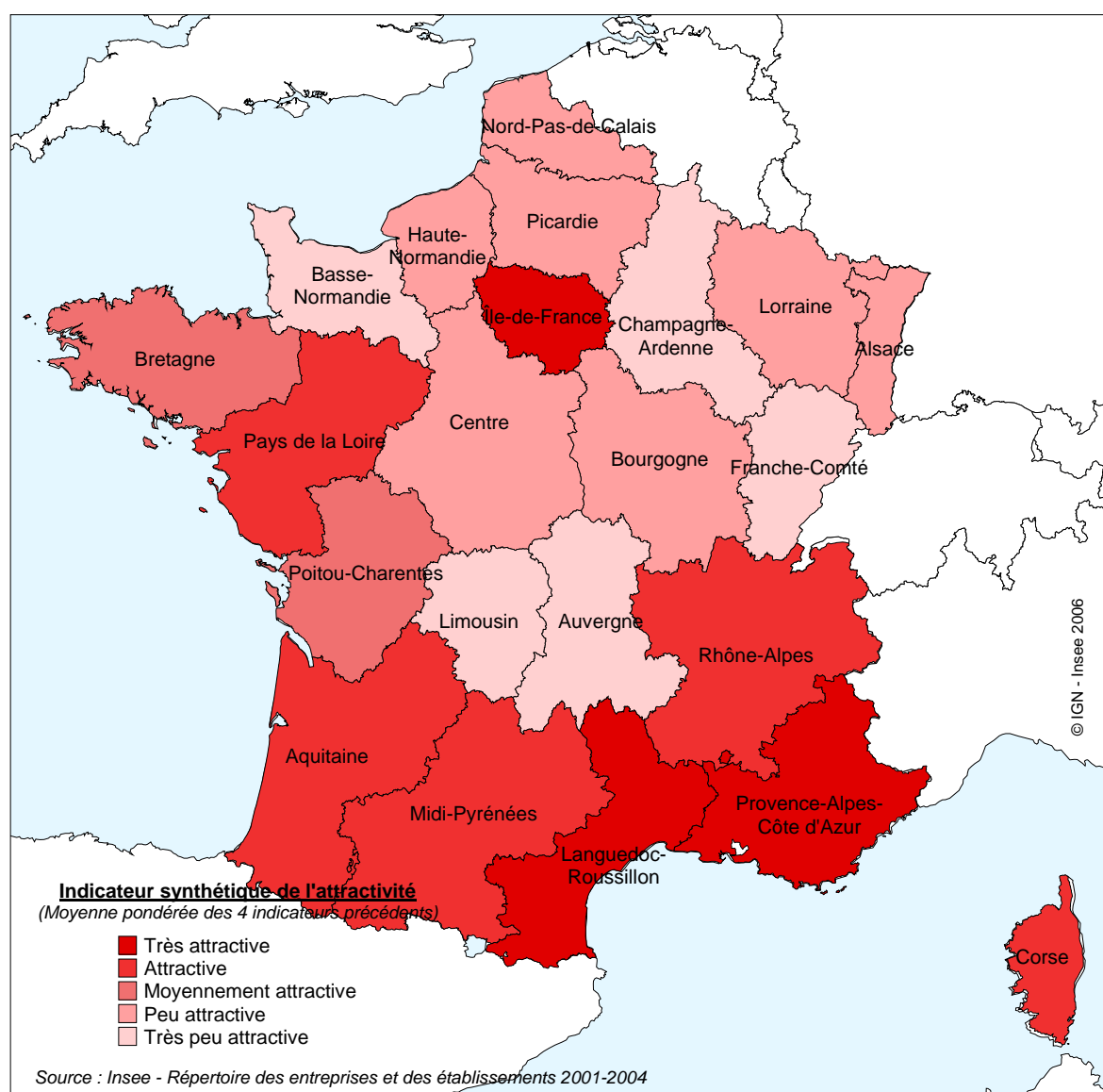
En termes de nombre d'emplois, le secteur le plus créateur est celui des services. Mais c'est dans la construction que l'emploi moyen progresse le plus entre 2001 et 2004.

1.3 Pour résumer : un indicateur synthétique d'attractivité

1.3.1 La région Centre, moins attractive que la moyenne

Afin de dégager une vision globale de l'attractivité des zones, un indicateur synthétique a été construit. Il s'agit d'une moyenne pondérée de quatre indicateurs : le taux de création des établissements sièges, le taux de création des établissements secondaires, le taux des emplois créés dans les nouveaux établissements et le taux d'emplois créés dans les établissements existants⁵.

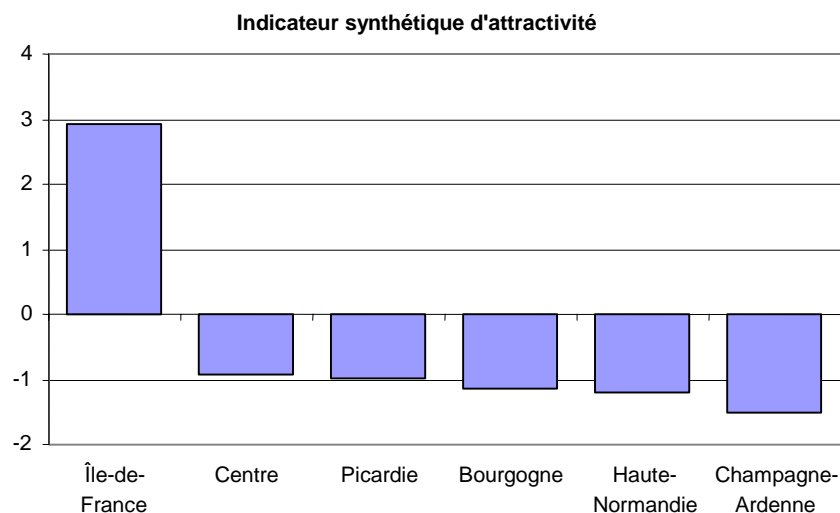
Pour cet indicateur, la région Centre se situe plutôt dans le milieu du tableau : elle occupe la 14^e position, entre le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie.



Carte 3 : La région Centre, moins attractive que la moyenne

⁵ Afin d'éviter les problèmes de corrélation d'information, chaque composante des indicateurs précédents a été isolée (établissements sièges + secondaires = établissements, emplois dans les nouveaux établissements + emplois dans les établissements existants = emplois dans les établissements nouveaux et en croissance).

1.3.2 Le Centre parmi les régions du pourtour de l'Île-de-France



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2004

Graphique 1 : Indicateur synthétique pour les régions situées au pourtour de l'Île-de-France

Au vu de l'indicateur synthétique, la région apparaît comme étant peu attractive : toutes ses composantes contribuent de manière négative à l'indicateur synthétique. **14^e région française pour l'indicateur synthétique d'attractivité, elle est cependant la région la plus attractive parmi les régions du pourtour de l'Île-de-France.**

Toutes les régions limitrophes de l'Île-de-France sont peu attractives, et les valeurs de l'indicateur synthétique varient peu. La région la mieux classée derrière la région Centre est la Picardie, en 15^e position dans le classement national : toutes ses composantes sont négatives, sauf celle du taux des emplois créés dans les établissements existants.

Puis viennent la région Bourgogne en 16^e position dans le classement national, la région Haute-Normandie en 17^e position, et la région Champagne-Ardenne en 19^e position. Les contributions de toutes les variables sont également négatives.

Dans le Centre, la contribution la moins négative est celle du taux de création des établissements secondaires; puis, celles du taux des emplois créés dans les nouveaux établissements et du taux de création des établissements-sièges. Et enfin, la plus mauvaise contribution est celle des emplois créés dans les établissements existants en croissance. Parmi les régions limitrophes de l'Île-de-France, les effets négatifs du taux de création des établissements sièges et du taux de création des établissements secondaires sont les plus faibles en région Centre.

La région Centre se révèle être une région moyennement attractive économiquement parlant. Toutefois, cette faible attractivité est commune à l'ensemble des régions situées au pourtour de l'Île-de-France.

S'il est indéniable que la proximité de l'Île-de-France joue un rôle non négligeable dans la faible attractivité des régions qui l'entourent, d'autres facteurs économiques peuvent expliquer l'attractivité ou le manque d'attractivité d'une région.

2 Les déterminants de l'attractivité économique

2.1 Le modèle explicatif

Après avoir mesuré l'attractivité de la région Centre par rapport à celle des autres régions métropolitaines au travers de différents indicateurs, on s'intéresse ici aux facteurs qui peuvent expliquer cette attractivité.

Pour cela, un modèle statistique (régression linéaire) a été construit. Il vise à expliquer l'attractivité, telle qu'elle a été mesurée précédemment pour l'ensemble des régions de métropole, par l'action de plusieurs facteurs économiques, fiscaux ou sociaux. Les variables retenues pour l'estimation du modèle sont les suivantes :

- **Le potentiel marchand**
Il évalue la capacité financière potentielle de consommation de la zone et peut avoir un effet positif sur l'attractivité. Il est mesuré par **le revenu fiscal médian de la zone** ;
- **L'agglomération des activités**
Elle est censée avoir un effet positif sur l'attractivité car elle procure des avantages en termes d'échanges de connaissance et de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Elle est mesurée par **le logarithme de la densité économique** qui rapporte le nombre de postes de travail à la superficie de la zone ;
- **La dotation en infrastructures de transport et de communication**
Elle est également supposée avoir un effet positif sur les indicateurs en facilitant les échanges. Elle est mesurée par **la densité du réseau routier structurant (autoroutes et routes nationales), l'activité des aéroports et la couverture du territoire en haut débit** ;
- **La pression fiscale**
Elle peut avoir un effet négatif sur l'attractivité en grevant la capacité de financement des entreprises. Elle est mesurée par **le taux moyen de taxe professionnelle** ;
- **L'effort en recherche et développement**
Facteur d'échange et de diffusion des connaissances et des innovations, il peut avoir un effet positif sur les indicateurs d'attractivité. Il est mesuré par **la part des emplois de chercheurs** ;
- **La présence d'établissements supérieurs**
Elle peut avoir un effet positif car ces établissements alimentent la zone en main-d'œuvre qualifiée et font aussi parfois de la recherche. Elle est appréhendée par **les effectifs d'étudiants** ;
- **Le niveau de qualification de la main-d'œuvre**
Il est mesuré par **la proportion des diplômés du supérieur** dans l'emploi total et doit jouer positivement sur l'attractivité ;
- **La mobilité de la main-d'œuvre**
Elle garantit une adaptation plus efficace aux contraintes de production. Elle est mesurée par **le taux de turn-over** ;
- **Le coût du travail**
Il est mesuré par **un indice de salaire moyen** et doit avoir un effet négatif sur l'attractivité pour les mêmes raisons que le taux de taxe professionnelle ;
- **La dépendance de l'économie locale vis-à-vis de centres de décision extérieurs au territoire.** Elle est mesurée par **la part des emplois relevant de groupes étrangers.**

Le modèle sera estimé en utilisant les indicateurs bruts d'activité, non corrigés des effets de structure géographique.

L'estimation porte uniquement sur le taux de création des établissements. Les autres taux définis précédemment sont en effet inopérants : les résultats obtenus pour le taux de création des établissements secondaires sont non significatifs, tandis que ceux obtenus pour le taux d'emplois créés dans les nouveaux établissements sont similaires à ceux du taux de création des établissements. Enfin, trop peu de variables sont significatives dans le modèle utilisant le taux des emplois créés dans les établissements nouveaux et en croissance.

Ce modèle pourra être estimé sur plusieurs champs. On pourra utiliser l'ensemble des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (champ ICS), ou bien s'intéresser plus particulièrement à l'industrie. Certaines activités, considérées comme très exposées à la concurrence internationale, peuvent également être isolées de manière spécifique. Ces activités relèvent des industries agroalimentaires, des industries des biens de consommation, des biens d'équipements et des biens intermédiaires, de l'industrie automobile, ainsi que des commerces de gros et intermédiaires, des transports et des services aux entreprises (conseil et assistance).

On obtient alors trois types d'estimations :

Estimation du taux de création des établissements sur le champ ICS

Les déterminants de l'attractivité identifiés par ce modèle sont :

- la densité économique
- le taux de dépendance
- le taux de turn-over
- la densité du réseau routier
- le trafic aérien
- la part de diplômés du supérieur
- le nombre d'étudiants
- le taux moyen de taxe professionnelle

Tous ont un effet positif sur le taux de création des établissements, à l'exception du nombre d'étudiants qui semble pénaliser l'attractivité.

Estimation du taux de création sur le secteur de l'industrie

Les déterminants de l'attractivité dans ce modèle sont :

- la densité économique
- le revenu fiscal médian
- le taux de turn-over
- le trafic aérien
- la proportion d'emplois de chercheurs
- le taux moyen de taxe professionnelle

Estimation du taux de création sur les secteurs exposés

Pour cet indicateur, les déterminants de l'attractivité sont :

- la densité économique
- le revenu fiscal médian
- le trafic aérien
- la proportion d'emplois de chercheurs
- le taux moyen de taxe professionnelle
- les écarts au salaire moyen.

Ces résultats peuvent surprendre pour le taux de taxe professionnelle, qui semble corrélé avec l'attractivité d'un territoire. Mais un taux de taxe professionnelle élevé va souvent de pair avec une zone d'emploi dense et peuplée, et l'effet positif lié à la présence d'un bassin de consommation développé l'emporte sur le taux élevé de taxe professionnelle.

Enfin, la couverture du territoire en internet haut débit n'a pas été retenue comme facteur significatif en raison de sa colinéarité⁶ avec les autres variables, notamment la densité économique.

On rappelle cependant qu'il ne s'agit pas d'une analyse « toute chose étant égale par ailleurs » : la colinéarité entre certaines variables peut empêcher de séparer leurs effets respectifs. Il est alors difficile de connaître les effets propres des différents facteurs ou de les hiérarchiser. De plus, un modèle de régression ne permet pas de déterminer des liens de causalité, il met simplement en évidence des liens statistiques entre les caractéristiques des territoires et leur degré d'attractivité.

D'autre part, le modèle ne permet pas d'expliquer tous les déterminants de l'attractivité : il reste une partie de ce qui constitue l'attractivité que le modèle ne prend pas en compte. Il convient donc de distinguer ce que le modèle explique de ce qu'il n'explique pas. Il existe notamment un effet géographique non négligeable, qui n'est pas pris en compte dans le modèle et qui peut influencer sur l'attractivité.

2.2 Les facteurs qui déterminent l'attractivité

On retrouve sensiblement les mêmes variables pour expliquer l'attractivité d'une région, quel que soit le champ sectoriel utilisé. Celles-ci sont de plusieurs natures :

- **La nature de l'appareil productif**
Elle peut dépendre de l'importance de la population et du degré d'urbanisation du territoire (présence de grandes agglomérations concentrant les emplois et porteuses de débouchés), de la dimension du bassin d'emploi, de la structure sectorielle de l'économie locale et de ses éventuelles spécialisations. On peut alors utiliser la densité économique comme mesure de la concentration des activités, et aborder le potentiel marchand d'un territoire par l'intermédiaire du revenu fiscal médian.
On peut également mesurer le niveau de dépendance d'une économie locale vis-à-vis de centres de décisions extérieurs.
Enfin, la mobilité de la main d'œuvre, mesurée par le taux de turn-over, pourra donner une image de la plus ou moins grande réactivité de cette économie.
- **La dotation en infrastructures**
Elle peut être mesurée par le trafic aérien, la densité du réseau routier ou la couverture du territoire en internet à haut débit.
- **La compétitivité du territoire**
Elle peut être approchée par le niveau de formation (part des diplômés de l'enseignement supérieur dans l'emploi total) ou la part des emplois de chercheurs. L'importance de la population étudiante peut également être un facteur de compétitivité.
- **Les conditions salariales et fiscales auxquelles sont soumises les entreprises**
Elles peuvent être abordées par le taux moyen de taxe professionnelle ou l'indice de salaire horaire moyen.

2.2.1 La nature de l'appareil productif

La densité économique

L'agglomération des activités, dont témoigne la présence de grands centres de décision, à la fois économiques et politiques, génère de nombreuses externalités positives. La proximité géographique favorise en effet le partage de savoirs avec d'autres entreprises ou universités. Une densité économique élevée permet de disposer d'une main-d'œuvre importante et mobile. Elle fournit aussi

⁶ La colinéarité entre deux variables mesure l'intensité statistique de leur liaison. Une forte colinéarité est donc le signe d'un lien de corrélation élevé entre deux variables. Dans le cadre d'une régression linéaire, deux variables explicatives corrélées entre elles vont avoir sensiblement le même pouvoir explicatif, ce qui peut biaiser la pertinence du modèle dans son ensemble.

plus d'emplois qualifiés que la moyenne, occupés par des personnes plus diplômées. Cette population nombreuse et qualifiée constitue donc un bassin de consommation bénéficiant de revenus élevés. Cette mesure de la concentration de l'activité économique, construite comme le rapport entre le nombre de postes de travail d'un territoire et sa superficie, joue un rôle significatif dans l'attractivité des régions quel que soit le champ considéré (champ ICS, industrie ou secteurs exposés).

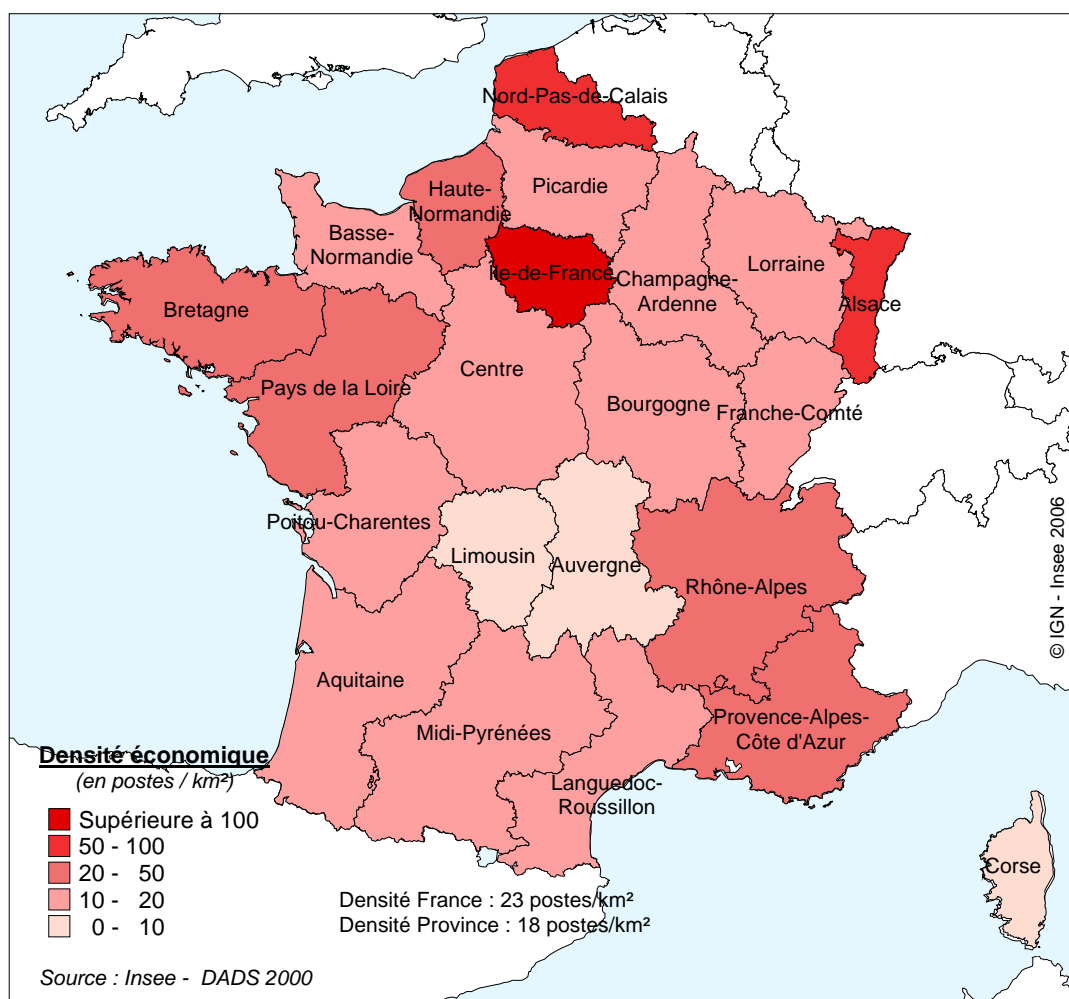
Avec 13 postes de travail au km², l'économie du Centre est sensiblement moins concentrée qu'en moyenne nationale, où cette densité est de 23 postes au km². L'absence de grande métropole régionale semble pénaliser le Centre, qui se classe au 13^e rang des régions françaises pour la densité de son économie. La région est donc loin derrière l'Île-de-France (251 postes au km²) et les régions Nord-Pas-de-Calais et Alsace, dont les économies dynamiques se concentrent sur un territoire relativement étroit. L'écart est moins important avec les seules régions de province (18 postes au km²) mais la densité des emplois reste moins élevée dans le Centre.

Le Centre fait donc partie des régions à faible densité économique, au même titre que d'autres régions, pourtant plus attractives, comme l'Aquitaine (13 postes au km²), le Languedoc-Roussillon (12 postes au km²) et la région Midi-Pyrénées (11 postes au km²).

Le Centre ne se démarque guère des autres régions du bassin parisien, à l'exception de la Haute-Normandie. La relative faiblesse de la densité économique de ces régions peut s'expliquer par la proximité de l'Île-de-France, qui absorbe une partie non négligeable de l'activité économique des régions voisines.

Un niveau d'attractivité peu élevé semble donc correspondre à une faible densité économique.

En effet, parmi les régions considérées comme peu attractives, seule la Haute-Normandie a une densité supérieure à la moyenne de métropole avec 32 postes au km².



Carte 4 : Densité économique moyenne pour la région Centre

La spécialisation de l'appareil productif d'une région permet de compléter cette notion de densité économique⁷. En effet, un appareil productif qui se répartit de manière homogène entre les différents secteurs d'activité semble être un facteur d'attractivité.

Le niveau de spécialisation de l'économie du Centre⁸ est identique à celui de l'ensemble des régions, avec ou sans l'Île-de-France⁹. A ce titre, le Centre, de même que la Bretagne et la Haute-Normandie, se démarque de la plupart des régions ayant un potentiel d'attractivité similaire ou inférieur, qui sont toutes plus « spécialisées » que la moyenne. Il s'agit là d'un élément favorable pour le Centre, dans la mesure où toutes les régions attractives ont un indice de spécialisation inférieur ou égal à la moyenne¹⁰. Exception notable toutefois : l'Île-de-France, dont le profil économique se différencie nettement de celui des autres régions en étant davantage spécialisé que la moyenne¹¹, ce qui ne l'empêche pas d'être l'une des régions les plus attractives.

Le potentiel marchand

Pour une entreprise qui s'installe sur un territoire donné en cherchant à satisfaire les besoins locaux, les débouchés potentiels sur ce territoire sont déterminants dans le choix de son implantation géographique. On essaie ici de mesurer la « richesse » d'un territoire, considérée comme élément moteur dans l'attractivité des entreprises. Cette richesse sera mesurée par le revenu fiscal médian par unité de consommation, somme des ressources déclarées par les contribuables avant abattements et redistributions.

Le revenu fiscal médian du Centre s'élève à 14 800 € en 2001. Ce revenu est légèrement inférieur à celui de métropole (14 900 €), ce qui s'explique par les revenus très élevés de l'Île-de-France (18 200 €). Il est en revanche sensiblement supérieur au revenu médian observé dans les régions de province (14 200 €). Le Centre est la 4^e région métropolitaine par l'importance de son revenu médian. Ce haut niveau de revenu peut s'expliquer par le nombre important d'habitants de la région Centre qui travaillent en région parisienne.

Il est cependant difficile de conclure sur l'impact de ce facteur dans l'attractivité d'un territoire. La région Centre, pourtant peu attractive, possède ainsi un revenu médian élevé. La réciproque est également vérifiée : les régions fortement dynamiques ne possèdent pas nécessairement des revenus médians très élevés. Si le niveau de revenu de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est similaire à celui de province, le Languedoc-Roussillon possède par contre un des plus bas revenus médians de métropole avec 12 900 €.

Il semble donc délicat d'établir un lien direct entre attractivité et revenu médian, d'autant que cette variable n'est significative que pour l'explication des taux de créations d'établissement dans les seuls champs de l'industrie et des secteurs exposés. On peut sans doute voir dans cette faible significativité l'influence d'autres variables déterminantes pour le modèle. La portée explicative de la notion de revenu médian en matière d'attractivité d'un territoire est sans doute limitée par celle de la densité économique abordée précédemment.

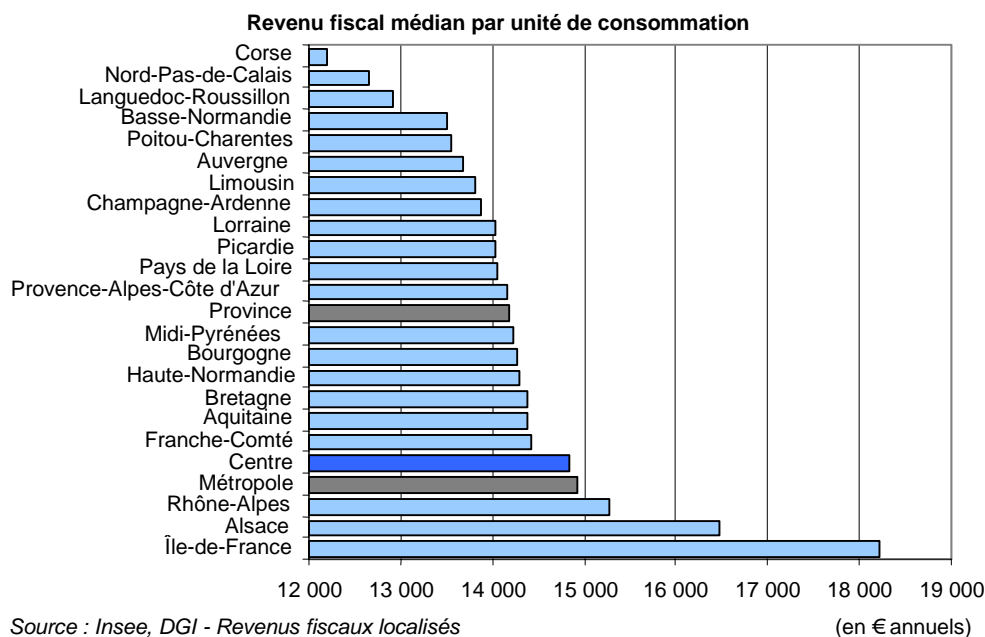
⁷ La spécialisation de l'appareil productif est évaluée par l'indice de Gini qui mesure la concentration de l'économie dans les différents secteurs d'activité. Cet indice est égal à 0 quand l'activité économique est répartie de manière absolument uniforme entre les différents secteurs. Il se rapproche de 1 lorsque cette activité se concentre dans un nombre de plus en plus restreint de secteurs.

⁸ Indice de Gini égal à 0,41 pour le Centre

⁹ Indice de Gini égal à 0,40 en métropole et 0,41 pour la province

¹⁰ De 0,41 pour l'Alsace à 0,35 pour Rhône-Alpes

¹¹ Indice de Gini égal à 0,44 pour l'Île de France



Graphique 2 : La région Centre dispose du quatrième revenu fiscal médian de Métropole

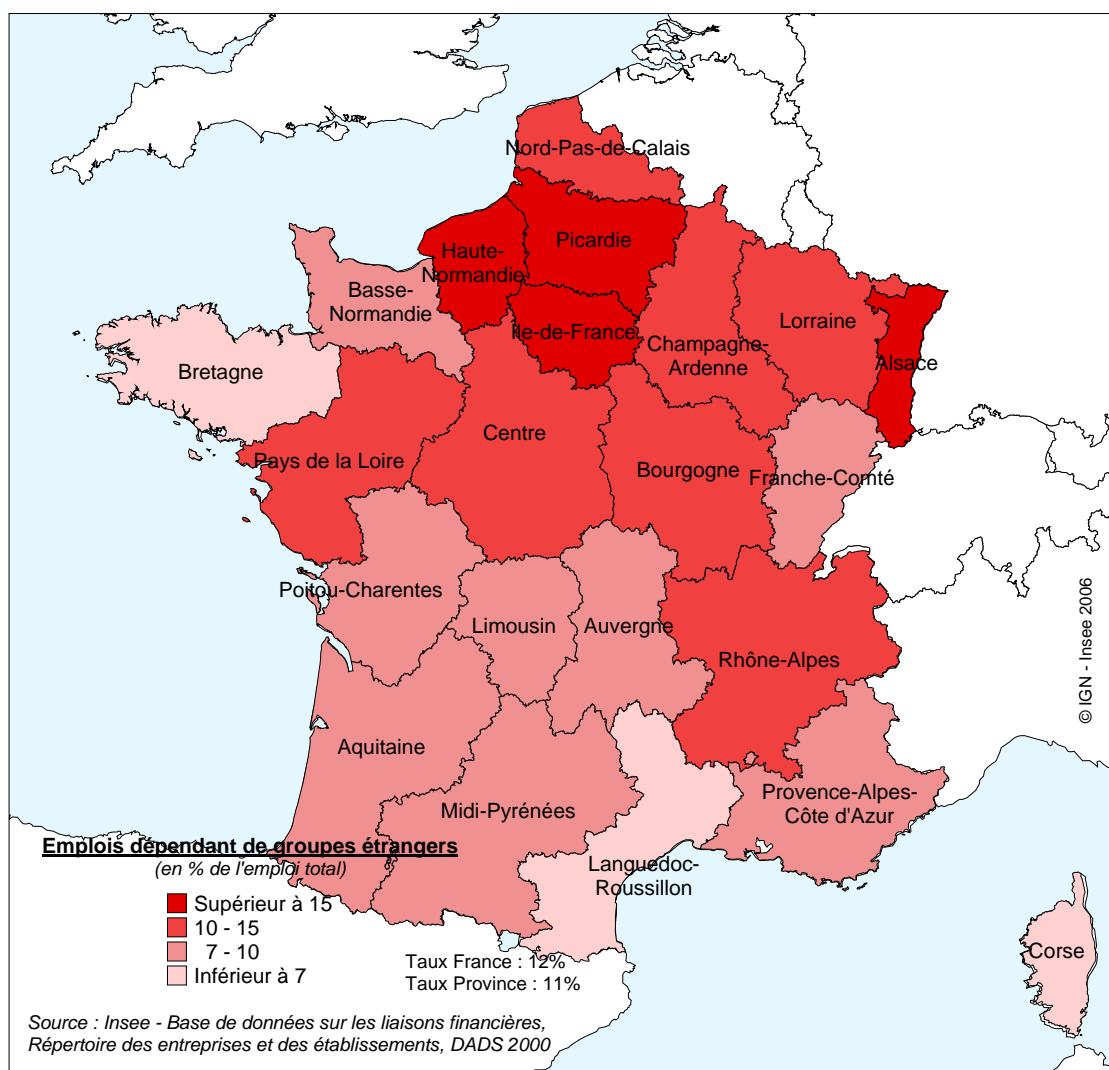
La dépendance économique

Corollaire de la mondialisation croissante des échanges, l'implantation d'un établissement dans une région répond de plus en plus souvent à des logiques extérieures à cette région. Le niveau de dépendance d'une économie locale vis-à-vis de centres de décisions extérieurs devrait donc permettre de mesurer l'attractivité d'un territoire en reflétant sa capacité à attirer des entrepreneurs extérieurs à ce territoire. La variable utilisée dans le modèle concerne plus spécifiquement la dépendance vis à vis de l'étranger : c'est la **proportion d'emplois dans les établissements relevant de groupes étrangers** qui est mesurée.

Avec 15 % des emplois de la région qui dépendent de groupes étrangers, le taux du Centre est plus élevé que la moyenne nationale (12 % en métropole et 11 % en province).

C'est en Alsace, région frontalière avec l'Allemagne, que ce taux est le plus élevé (21 % des emplois). Pourtant la proximité des pays limitrophes n'entraîne pas systématiquement un fort taux de dépendance envers les économies étrangères. En effet, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 %) et surtout Languedoc-Roussillon (6 %), régions frontalières fortement attractives, ont toutes deux des taux de dépendance inférieurs à la moyenne.

La plupart des régions attractives (Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Aquitaine) ont un taux de dépendance plus bas que la moyenne, mais c'est également le cas de régions assez peu attractives (Franche-Comté, Poitou-Charentes, Bretagne, Corse) voire très peu attractives (Basse-Normandie, Auvergne, Limousin). **Il n'y a donc pas de relation prononcée entre la dépendance d'un tissu économique local envers des centres de décision étrangers et l'attractivité de cette économie.**



Carte 5 : Un bassin parisien assez dépendant

Davantage que le caractère frontalier de certaines régions, **c'est la nature de l'appareil productif local qui semble influencer sur son degré de dépendance vis-à-vis de l'étranger**. Les régions où l'économie résidentielle, orientée vers les besoins locaux, est plus présente, affichent en général des taux de dépendance moins élevés que les régions où la sphère productive, non orientée spécifiquement vers la satisfaction de besoins locaux, est plus élevée. Ainsi, la région Centre cumule à la fois un taux de dépendance économique supérieur à la moyenne nationale et une économie résidentielle relativement faible.

L'activité industrielle semble la plus dépendante de groupes étrangers. Or le taux de dépendance s'avère non significatif si l'on s'intéresse à l'attractivité dans les secteurs de l'industrie. C'est donc dans les secteurs où cette dépendance est la plus élevée qu'elle est la moins susceptible de contribuer à l'attractivité d'un territoire, ce qui fragilise davantage sa contribution au modèle.

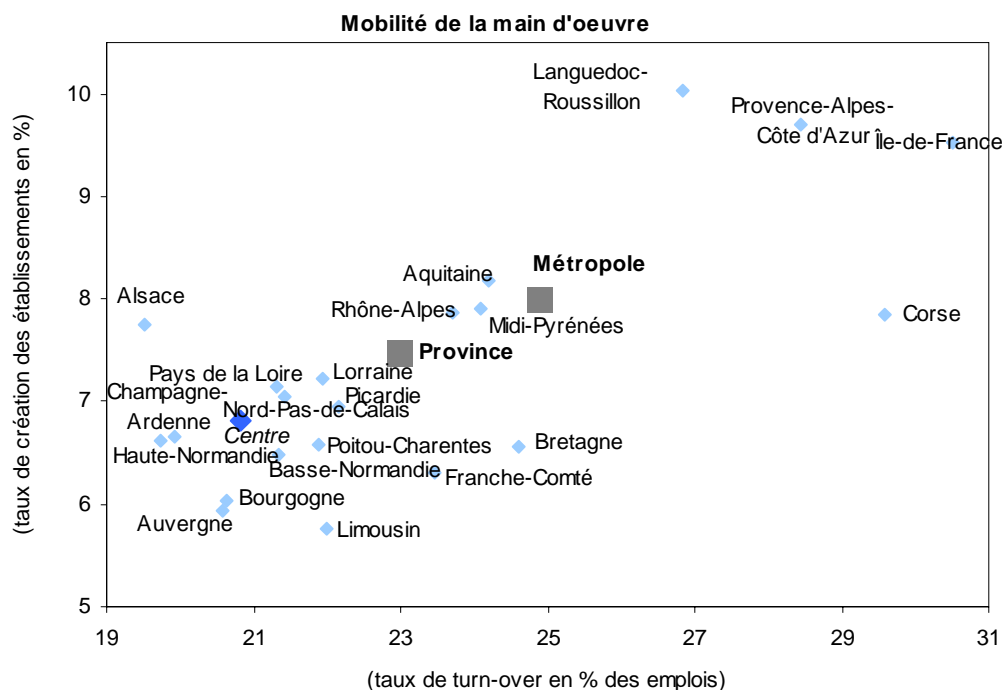
La mobilité de la main-d'œuvre

Le dynamisme d'une économie peut se mesurer par la mobilité de sa main-d'œuvre. La facilité de déplacement de la main-d'œuvre d'une unité de production à une autre, d'un secteur d'activité à un autre, peut influencer sur le succès de l'implantation d'une entreprise dans une région. Pour évaluer cette mobilité on utilise le taux de turn-over, qui se définit comme le pourcentage des réallocations d'emploi (créations et croissance d'emplois, disparitions et déclin d'emplois, hors reprises et transferts) dans l'emploi total du début de période.

Avec un taux de turn-over de 21 %, le Centre est une des régions où les effectifs salariés sont les moins mobiles. La mobilité de la main-d'œuvre de la région est moins importante que celle de métropole (25 %) comme de celle de province (23 %).

On constate cette fois **une forte corrélation entre l'attractivité d'une région et son taux de turn-over**. En effet, à l'exception de la Corse (30 %), c'est dans les régions les plus attractives que la main d'œuvre est la plus mobile. Le taux de turn-over est ainsi de 31 % en Île-de-France, 28 % en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 27 % en Languedoc-Roussillon.

Au contraire, les régions peu attractives ont toutes un taux de turn-over inférieur à la moyenne. Ce taux est un élément très significatif dans l'attractivité des régions, quel que soit le champ considéré. La faiblesse de cette mobilité de la main d'œuvre est donc préoccupante pour le Centre.



Source : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 1993-2001

Graphique 3 : La main d'œuvre du Centre est assez peu mobile

2.2.2 Les infrastructures

On estime que la dotation d'un territoire en infrastructures de transport et de communication joue un rôle positif dans son attractivité.

Ces infrastructures de transport dépendent de la situation géographique des territoires, comme la centralité de cette situation ou la convergence des grands axes. Elles dépendent également de la capacité de ces territoires à se doter en équipements permettant aux entreprises de disposer de réseaux d'échanges pour s'approvisionner et distribuer leurs produits ou services.

Pour leur part, **les infrastructures de communication facilitent les échanges d'informations**, éléments stratégiques importants dans l'activité des entreprises.

Le réseau routier

Pour évaluer l'importance des infrastructures de transport d'un territoire, on calcule la densité du réseau routier structurant. Elle mesure la longueur en kilomètres du réseau des routes de type autoroutier assurant les liaisons principales, rapportée à la superficie de la zone.

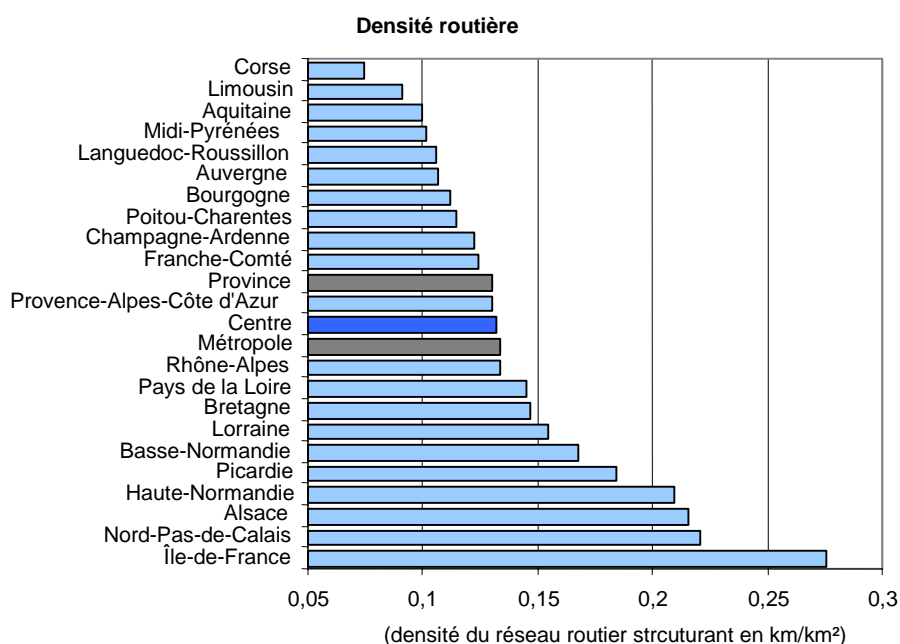
La densité routière du Centre (0,13 km/km²) ne se différencie pas de celle de l'ensemble des régions françaises, de France métropolitaine comme de province.

La densité routière en Île-de-France (0,28 km/km²) est deux fois plus élevée que la moyenne. Elle est également importante dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Alsace (0,22 km/km² dans les deux cas), dont la forte activité économique se concentre sur un territoire assez restreint.

À l'exception de la Haute-Normandie (0,21 km/km²), toutes les régions peu attractives ont une densité routière inférieure à la moyenne. Mais certaines régions parmi les plus attractives sont également dans ce cas de figure, comme les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine (0,11 km/km²) ainsi que le Languedoc-Roussillon (0,10 km/km²).

Il n'y a donc pas de déterminisme absolu entre attractivité et densité routière, même si cette dernière semble jouer un rôle non négligeable. Cette variable est de plus significative si l'on considère l'ensemble des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, mais elle n'est plus pertinente dans l'explication des taux de création d'établissements dans l'industrie ou dans les seuls secteurs exposés.

1^^



Source : IGN 1998

Graphique 4 : La densité routière du Centre est similaire à la moyenne nationale

Le trafic aérien

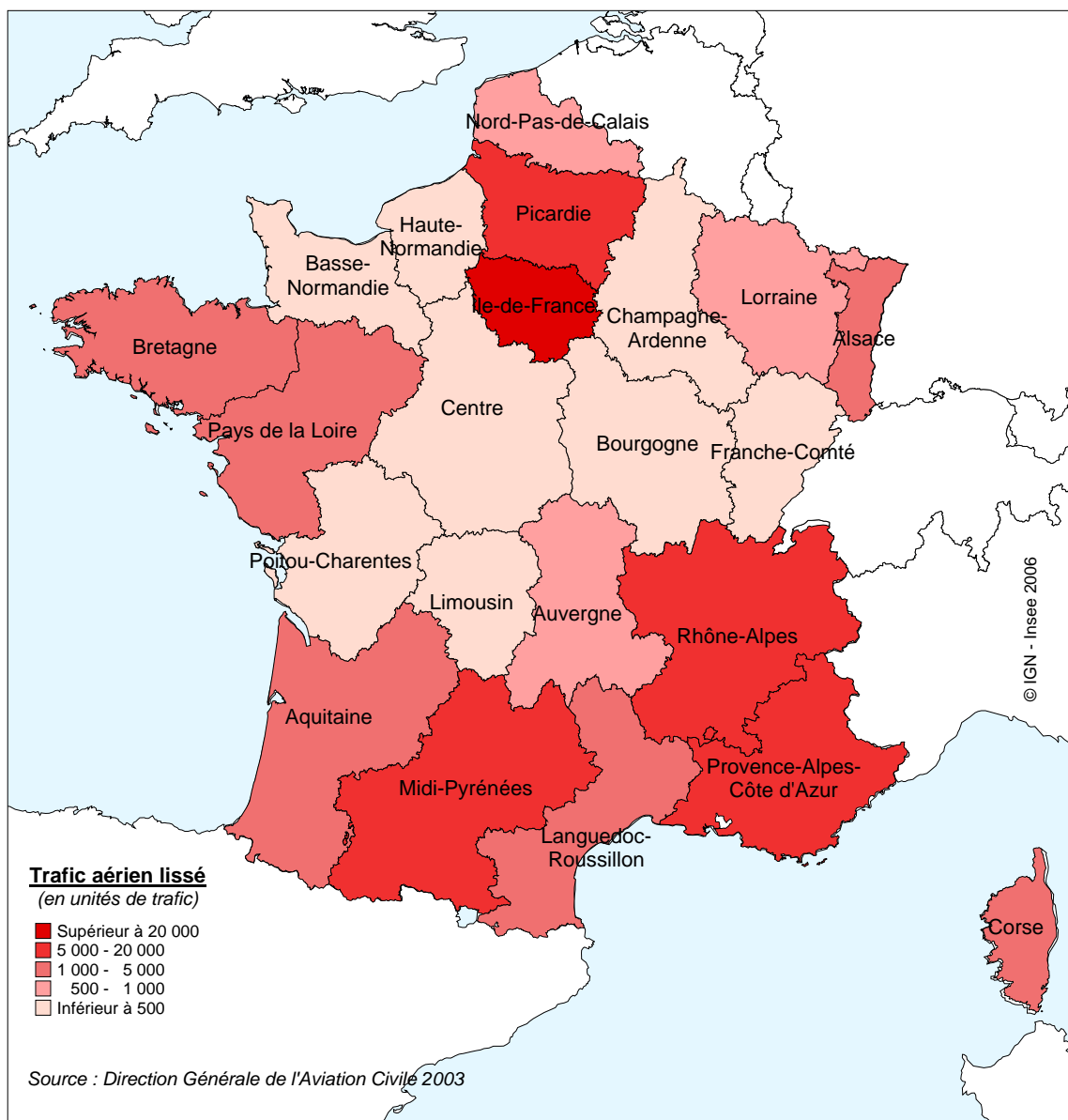
Une manière, complémentaire de la précédente, d'évaluer l'impact des infrastructures de transport est de s'intéresser au trafic aérien. Celui-ci sera abordé par l'activité des aéroports de la zone, mesurée en unité de trafic, unité qui correspond à l'acheminement de 1 000 passagers ou de 100 tonnes de fret ou de postes. Ce trafic aérien est ensuite lissé, réparti dans les communes environnantes selon une fonction décroissante de la distance à l'aéroport.

Le trafic aérien de l'Île-de-France est à lui seul supérieur à celui de l'ensemble des autres régions métropolitaines avec plus de 77 000 unités de trafic. Très loin derrière, on retrouve les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (16 000 unités) et Rhône-Alpes (6 700 unités), qui abritent avec Marseille et Lyon les deux plus grandes agglomérations de province. Viennent ensuite les régions Midi-Pyrénées (6 400 unités) et Picardie (6 300 unités), dans laquelle l'aéroport de Beauvais-Tillé, spécialisé dans les voyages « low cost », draine une partie non négligeable du trafic parisien.

Si le Languedoc-Roussillon n'occupe que la 9^e place de ce classement, on retrouve cependant les régions attractives (Aquitaine, Alsace, Pays de la Loire) aux premiers rangs. **Il semble donc bien exister un lien entre attractivité et trafic aérien**, comme le montre la faible densité du trafic aérien

des régions peu attractives que sont le Limousin, la Basse-Normandie, ainsi que les régions Champagne-Ardenne et Bourgogne.

Il peut s'agir d'un facteur inquiétant pour le Centre. **La région n'occupe en effet que le 16^{ème} rang national par l'importance de son trafic aérien** avec seulement 220 unités de trafic, loin derrière d'autres régions ayant un niveau d'attractivité comparable, comme les régions Picardie, Corse (2 600 unités), Bretagne (1 700 unités), Nord-Pas-de-Calais (900), Lorraine (600) et Haute-Normandie (410). Cette faiblesse du trafic aérien régional est d'autant plus préoccupante qu'il s'agit d'un facteur déterminant dans l'attractivité d'une région quel que soit le champ sectoriel considéré. Elle peut cependant s'expliquer par la proximité des aéroports parisiens, qui peut profiter au Centre.



Carte 6 : L'Île-de-France concentre le trafic aérien

Le haut débit

La capacité à mobiliser et traiter rapidement l'information est un facteur déterminant de la réussite d'une entreprise. L'accès au réseau internet en haut débit paraît donc s'imposer comme un élément-clé dans la décision d'implantation sur un territoire. Toutefois, la couverture en haut débit est probablement liée à la densité de population, car le haut débit a pour vocation de fournir un accès aux particuliers.

Le modèle utilisé permet d'intégrer le taux de couverture du territoire en service ADSL dans l'analyse. Les résultats montrent cependant une forte colinéarité de cette variable avec la densité économique : sans doute la concentration des activités économique va-t-elle de pair avec un réseau internet développé. L'introduction de cette variable n'apporte donc pas d'information supplémentaire par rapport à la densité économique évoquée précédemment, et risque de fausser les résultats de l'analyse. **C'est pourquoi cette variable, malgré son rôle positif dans l'attractivité, n'a pas été conservée dans le modèle.**

2.2.3 La compétitivité du territoire

La qualification de la main-d'œuvre

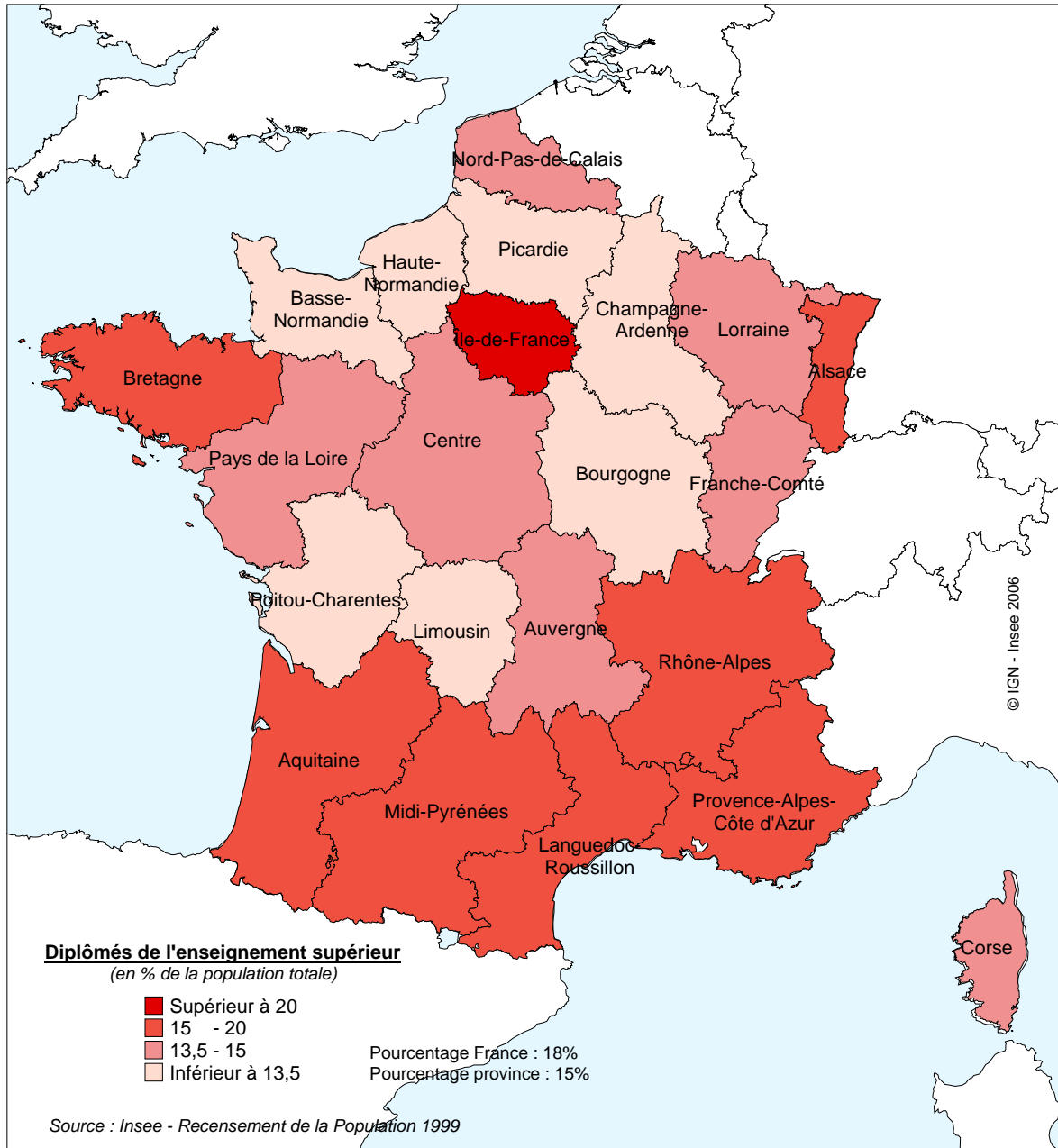
La capacité d'une région à disposer d'une main d'œuvre qualifiée est un facteur important d'attractivité. Dans le cadre de cette analyse, la qualification de l'emploi régional est mesurée par la proportion de salariés titulaires d'au moins un diplôme du premier cycle universitaire ou équivalent (Bac+2) dans la population totale âgée de 15 ans et plus.

La population est moins qualifiée dans le Centre, où les diplômés de niveau bac+2 minimum représentent 14 % des 15 ans et plus. Cette proportion est plus faible que la moyenne nationale (18 %), mais cet écart est principalement le fait de la forte concentration de diplômés de l'enseignement supérieur en Île-de-France (28 %).

Le niveau de qualification du Centre n'est en effet que légèrement inférieur à celui observé en province (15 % de la population de 15 ans et plus). Le Centre se situe dans la moyenne des régions peu attractives par sa proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, devancé seulement par les régions Bretagne (16 %) et Franche-Comté (15 %). Le Centre est même la région du bassin parisien (Île-de-France exceptée) où cette proportion est la plus élevée.

Le niveau de qualification de la main-d'œuvre semble bien jouer un rôle dans l'attractivité d'une région. Dans toutes les régions attractives, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est en effet plus importante que la moyenne. Outre l'Île-de-France, c'est le cas notamment des régions fortement attractives (18 % en PACA et 17 % en Languedoc-Roussillon). Cette proportion est également supérieure ou égale à la moyenne dans les autres régions attractives : de 19 % en Rhône-Alpes à 14 % dans les Pays de la Loire. A l'inverse, les régions peu attractives ont toutes des proportions de diplômés du supérieur inférieures à la moyenne.

Cette proportion de diplômés de l'enseignement supérieur semble donc donner une mesure convenable de l'importance de la qualification de la population dans l'attractivité d'un territoire. L'utilisation de cet indicateur donne des résultats satisfaisants dans l'explication des taux de création d'établissements dans les champs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Il convient cependant d'interpréter ces résultats avec prudence, cette variable n'étant pas significative lorsqu'on se restreint au seul champ de l'industrie ou à celui des secteurs exposés.

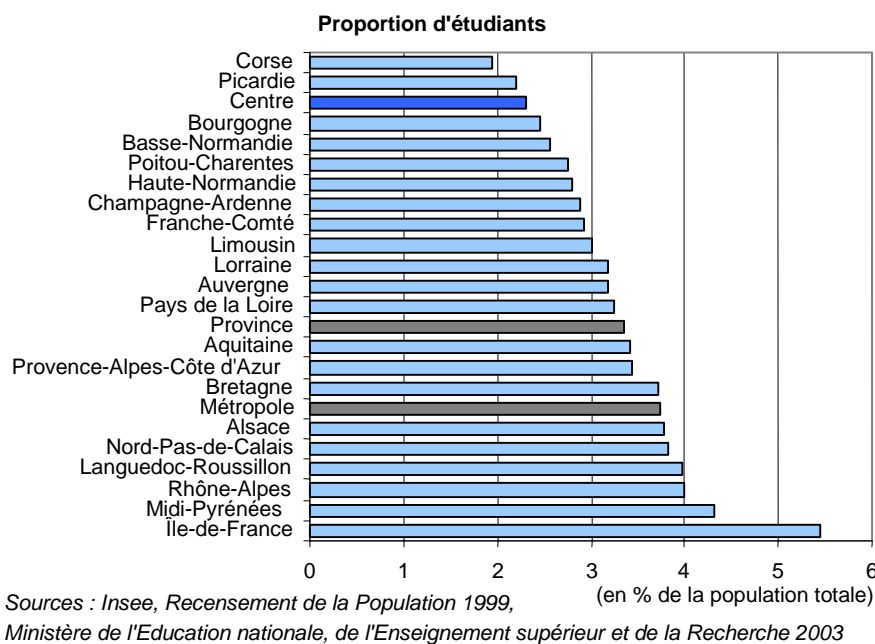


Carte 7 : Davantage de diplômés du supérieur dans le Sud de la France

La population étudiante

Une autre façon de mesurer l'impact de la qualification de la main-d'œuvre sur l'attractivité d'un territoire est de s'intéresser à la population étudiante. Pour ce faire le modèle utilise le nombre d'étudiants comme facteur explicatif des taux de création d'établissements.

Cependant, cet élément est à interpréter avec précaution, étant sans doute fortement corrélé avec le niveau de qualification utilisé plus haut. Comme celui-ci, le nombre d'étudiants n'est d'ailleurs significatif que si l'on s'intéresse aux taux de création d'établissements du champ ICS.



Graphique 5 : Faible population étudiante dans le Centre

Plus que le nombre d'étudiants, facteur qui renvoie à l'importance démographique d'une région, **la proportion d'étudiants dans la population régionale semble bien jouer un rôle**. En effet, les régions pour lesquelles cette proportion est forte sont généralement les plus attractives. C'est le cas bien évidemment de l'Île-de-France (5,4 % d'étudiants), mais également des régions Midi-Pyrénées (4,3 %), Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon (4 % chacune), qui ont toutes une proportion plus importante que la moyenne nationale (3,7 %). Inversement, les régions les moins attractives ont toutes une proportion d'étudiants inférieure à la moyenne.

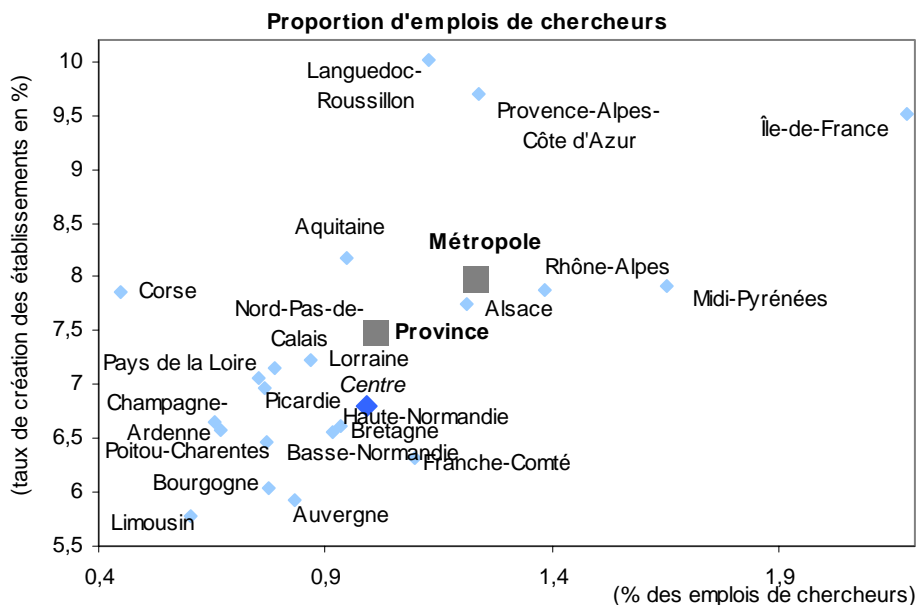
Ce constat est préoccupant pour le Centre, dont la population étudiante, comme celle des autres régions limitrophes de l'Île-de-France, est fortement attirée par la région parisienne. Avec 2,3 % d'étudiants seulement dans la population régionale, le Centre possède une des plus faibles proportions de métropole.

Les emplois dans la recherche

Le degré de qualification des emplois d'un territoire peut également s'appréhender par sa proportion d'emplois dans le secteur de la recherche.

Ces emplois dans la recherche représentent une très petite part de l'emploi total, aussi les variations régionales sont-elles assez faibles. On peut cependant noter que cette proportion est près de deux fois plus élevée que la moyenne nationale en Île-de-France où 2,2 % des emplois sont des emplois de chercheurs contre 1,2 % en moyenne.

Avec 1 % de ses emplois dans la recherche, le Centre est dans la moyenne des régions de province. La présence du BRGM et du CNRS contribue de façon significative à ce pourcentage. Si les régions attractives sont une nouvelle fois devant, on peut néanmoins constater que le Centre possède la proportion d'emplois dans la recherche la plus élevée des régions peu attractives, derrière la Franche-Comté.



Source : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 1997-2001, Recensement de la Population 1999

Graphique 6 : Un peu moins de chercheurs qu'en moyenne dans le Centre

Cependant ces résultats sont, une nouvelle fois, délicats à interpréter. Les écarts observés d'une région à l'autre sont en effet assez faibles (à l'exception de l'Île-de-France), ce qui peut limiter la capacité de cette variable à expliquer les différences d'attractivité. De plus, le poids des effectifs de recherche ne semble jouer un rôle que dans les secteurs exposés et les secteurs industriels, ce qui restreint son pouvoir explicatif.

2.2.4 Les conditions salariales et fiscales

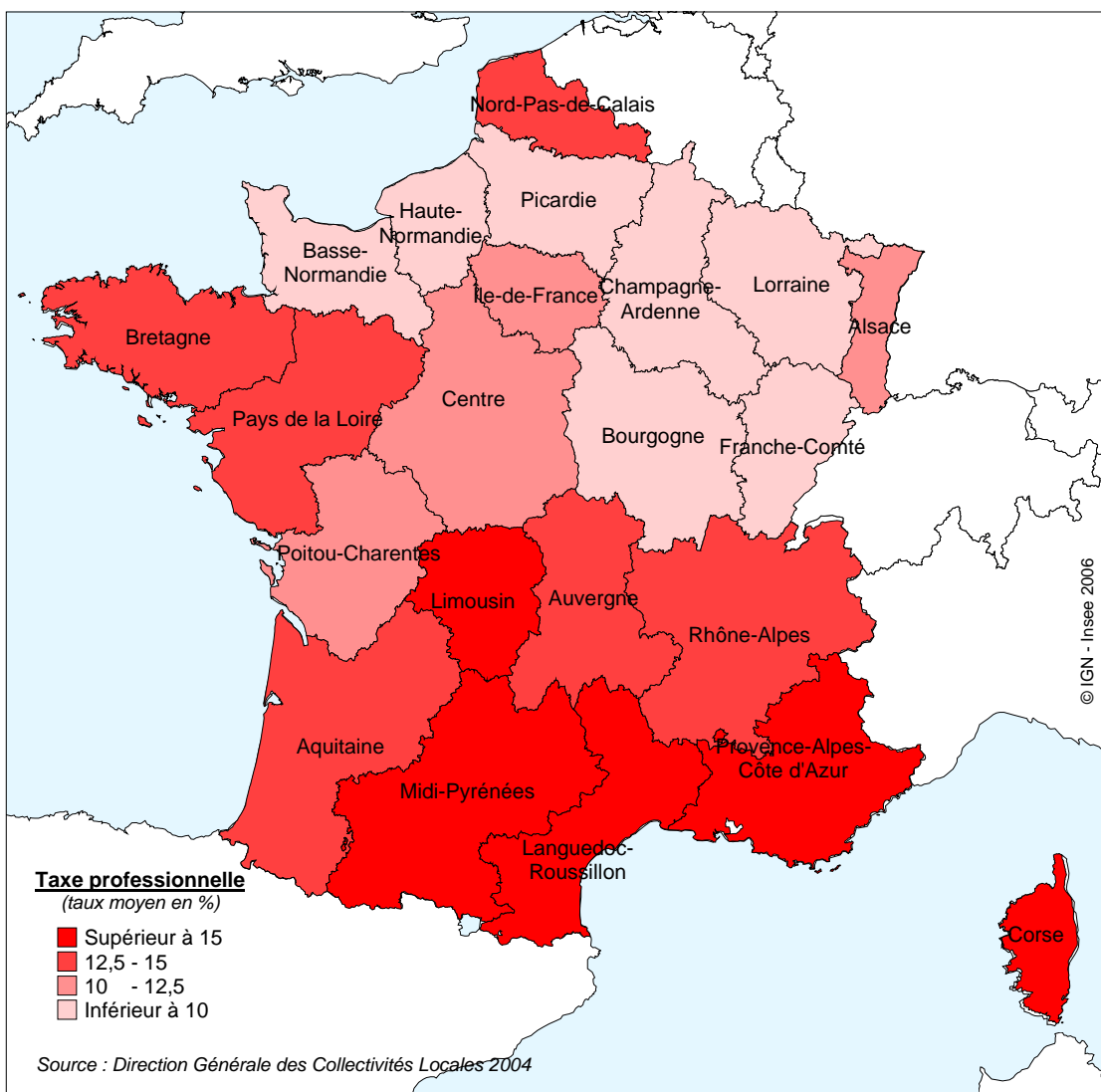
La pression fiscale

Outre les aspects économiques, l'implantation d'un établissement sur un territoire donné dépend également de données comptables et fiscales. On peut en effet penser que les entrepreneurs préfèrent s'installer là où le niveau d'imposition n'est pas jugé trop important. Une forte pression fiscale peut alors avoir un impact négatif sur l'attractivité d'un territoire.

Afin d'estimer cet impact, on utilise le taux moyen de taxe professionnelle des communes et groupements de communes (fiscalité additionnelle des groupements de communes incluse) des régions, pondéré par leur superficie.

La pression fiscale ainsi mesurée est moins importante dans le Centre qu'au niveau national.

Le taux de taxe professionnelle est en effet de 11,6 % dans la région, contre 12,7 % en métropole et 12,8 % en province. À l'exception du Nord-Pas-de-Calais, les régions à forte pression fiscale sont toutes situées au sud, et dans une moindre mesure, à l'ouest de la France. Le taux moyen de taxe professionnelle est ainsi de 17,7 % en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse, et de 16 % dans le Languedoc-Roussillon.



Carte 8 : Une taxe professionnelle élevée sur le pourtour méditerranéen

Ces régions étant, d'une manière générale, plus attractives que la moyenne, **on peut penser qu'il y a bien un lien entre attractivité et pression fiscale**, d'autant que cette variable est significative quel que soit le champ sectoriel étudié. **Mais contrairement à ce qu'on pouvait attendre, les régions les plus attractives ont également les plus forts taux de taxe professionnelle.** La pression fiscale ne semble donc pas être un frein à l'implantation de nouveaux établissements dans une région.

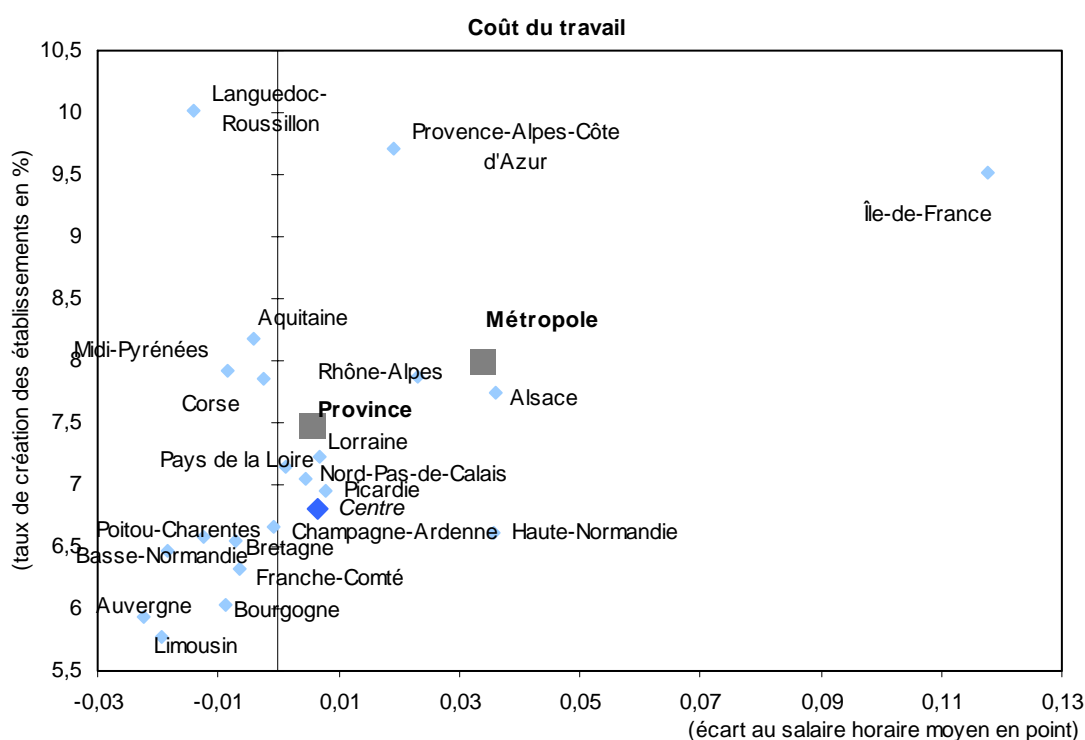
Cependant on peut s'interroger sur la nature de la relation entre ces deux variables : un niveau de fiscalité élevé est sans doute le fruit de l'attractivité, plutôt qu'une de ses causes. Une taxe professionnelle élevée semble davantage le signe de la performance économique des établissements, mesurée par la comptabilité, donc indirectement la conséquence de l'attractivité du territoire.

Le coût du travail

Stigmatisé comme principale cause des délocalisations à l'étranger, le coût de la main d'œuvre est souvent présenté comme un facteur pénalisant l'attractivité. Il s'agit ici de mesurer l'impact des différences de salaire dans la création d'établissements. Pour mesurer le coût du travail, on utilise un indice de salaire moyen, corrigé des effets de structure. Plus exactement, il s'agit de l'écart entre le salaire horaire moyen d'un territoire et le salaire horaire moyen national.

Le salaire horaire moyen du Centre est ainsi supérieur de 1 % au salaire horaire national, ce qui est conforme aux résultats de province. C'est encore une fois en Île-de-France que le salaire horaire est le plus élevé, étant supérieur de 12 % à la moyenne nationale.

On ne peut pas conclure à l'existence d'une relation étroite entre attractivité et salaire horaire moyen : si les salaires de la région Provence-Alpes côte d'Azur sont supérieurs de 2 % à la moyenne nationale, ceux du Languedoc-Roussillon, autre région fortement attractive, sont inférieurs de 1 %.



Graphique 7 : Les salaires sont plus élevés dans la région Centre

Il est donc délicat de conclure sur l'influence du salaire dans l'attractivité, d'autant que les écarts régionaux sont assez minimes (Île-de-France exceptée), passant de + 4 % en Alsace et en Haute-Normandie à - 2 % dans les régions Basse-Normandie, Limousin et Auvergne. Cette variable n'est d'ailleurs significative que pour le champ des secteurs exposés.

2.2.5 L'attrait spécifique

Certains éléments déterminant l'attractivité ne sont pas mesurables directement par le modèle construit. Ces éléments peuvent relever de facteurs subjectifs, non quantifiables, comme le climat, l'attrait géographique (notamment le littoral), l'image d'une région ou le sentiment d'attachement qu'elle engendre, etc.

À ce titre, les régions méditerranéennes (Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur) disposent d'un attrait spécifique important, bénéficiant de l'«héliotropisme» qui s'exerce sur les entreprises comme sur la population.

À un moindre degré, la façade atlantique (Pays de la Loire, Bretagne) possède également un pouvoir d'attraction qui lui est propre. Le dynamisme économique, la densité urbaine et, dans certains cas, la proximité des frontières, peuvent dans une moindre mesure expliquer l'existence d'un attrait spécifique aux régions Alsace et Nord-Pas de Calais.

Pour d'autres régions comme la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté, l'Auvergne ou le Limousin, en revanche, certains éléments non quantifiables comme l'armature urbaine peuvent permettre d'expliquer un déficit global d'attractivité.

La région Centre pour sa part ne présente pas d'effet régional très prononcé, qu'il s'agisse d'attractivité ou au contraire de déficit d'attractivité. Son potentiel d'attractivité s'explique donc davantage par les facteurs présentés précédemment, ou encore par sa structure sectorielle.

Des facteurs d'attractivité faibles en région Centre

L'attractivité d'une région peut être expliquée par plusieurs facteurs économiques ou sociaux.

Parmi ceux-ci, la nature de l'appareil productif tient une place importante.

Un niveau d'attractivité peu élevé semble aller de pair avec une faible densité économique. Or, avec 13 postes de travail au km², l'économie du Centre est sensiblement moins concentrée qu'en moyenne nationale, où cette densité est de 23 postes au km².

La mobilité de la main-d'œuvre semble également influencer favorablement sur l'attractivité d'une région. Avec un taux de turn-over de 21 %, le Centre est une des régions où les effectifs salariés sont les moins mobiles.

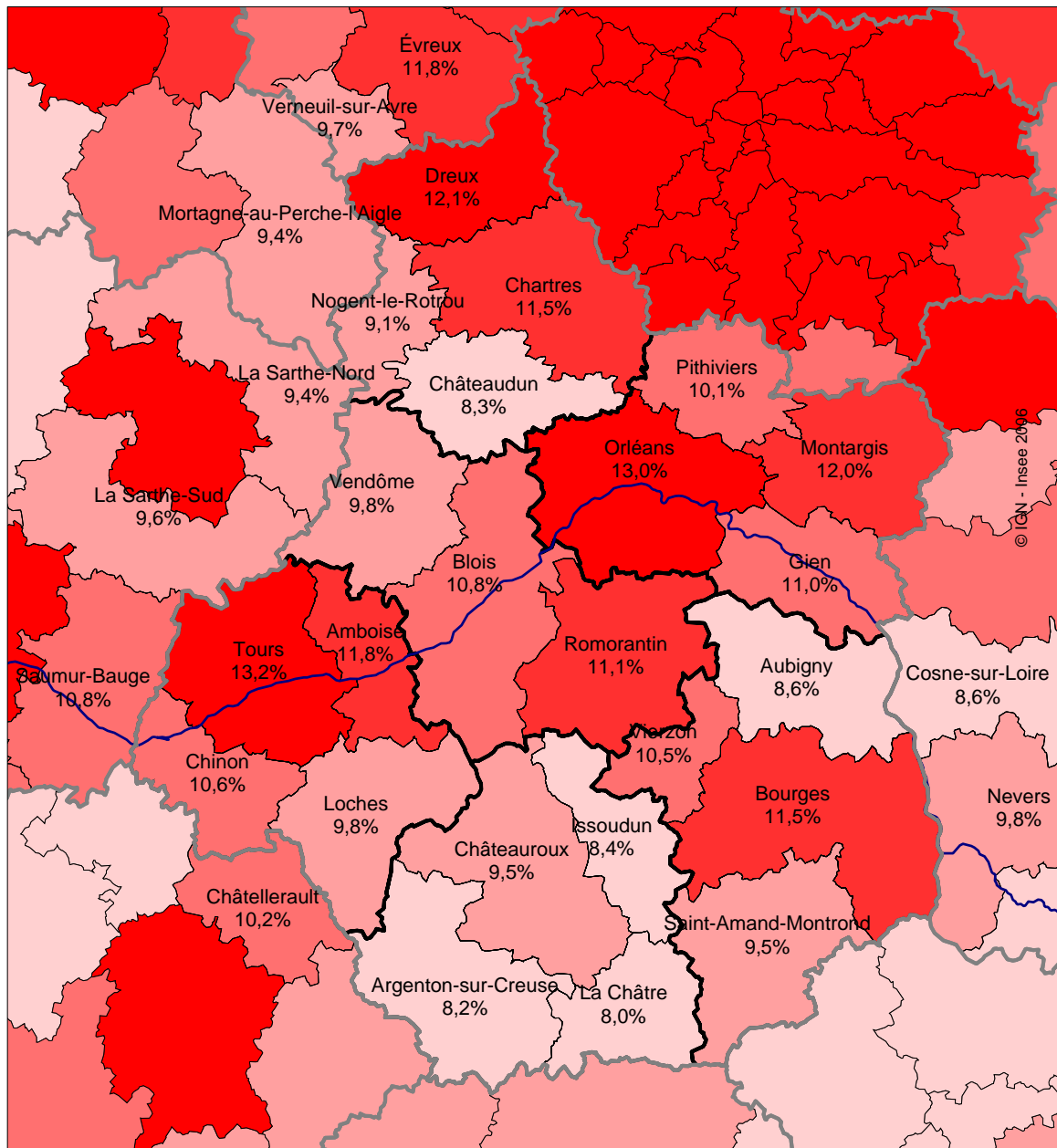
Autre facteur d'attractivité, les infrastructures de transports, notamment le trafic aérien. La région Centre occupe le 16^e rang national par l'importance de son trafic aérien et paraît donc défavorisée par l'absence d'aéroport à vocation régionale ou nationale.

La capacité d'une région à disposer d'une main-d'œuvre qualifiée est un facteur important d'attractivité. Or, là aussi, la région Centre se situe en dessous de la moyenne régionale : les salariés de niveau Bac+2 minimum représentent 14 % des 15 ans et plus de la région, contre 18 % au niveau national et 15 % en province.

La proportion d'étudiants dans la population régionale joue également un rôle. Avec 2,3 % d'étudiants seulement dans la population régionale, le Centre possède une des plus faibles proportions de métropole. Ce constat est préoccupant pour le Centre, dont la population étudiante, comme celle des autres régions limitrophes de l'Île-de-France, est fortement attirée par la région parisienne.

3 Les zones d'emploi de la région Centre

Pour l'étude des zones d'emploi de la région Centre, on s'intéressera uniquement au taux de création des établissements entre 2001 et 2005.



Taux de création des établissements
(en %)

- Supérieur à 12
- de 11 à 12
- de 10 à 11
- de 9 à 10
- Inférieur à 9

Zonages

- Zone d'emploi
- ▭ Département
- ▭ Région

Taux régional : 11,4%
Taux France : 13,4%

Source : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005

Carte 9 : L'axe ligérien est fortement attractif

3.1 Orléans et Tours, zones d'emploi les plus attractives de la région Centre

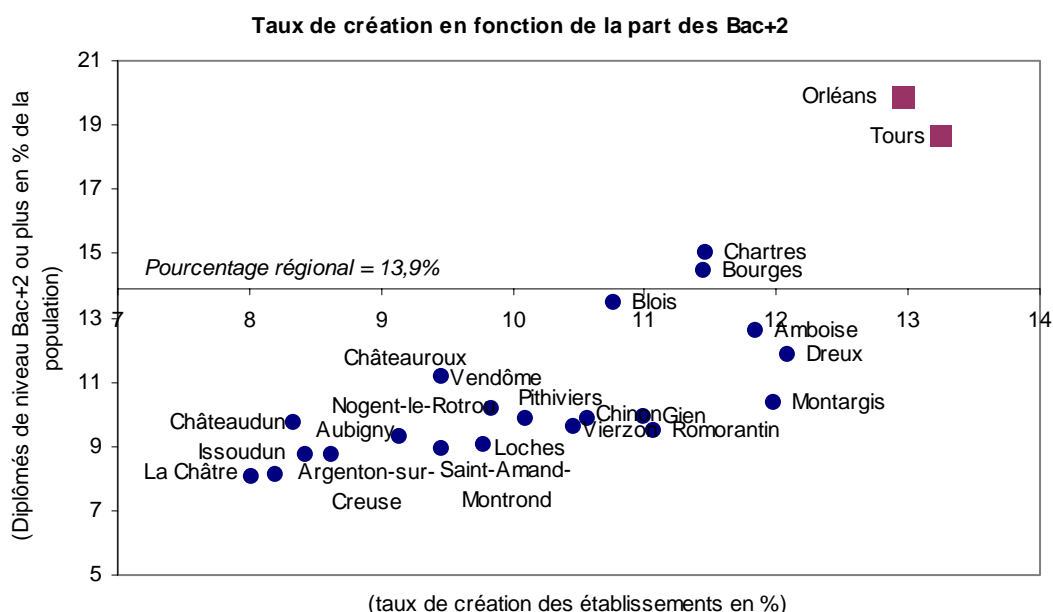
Deux zones d'emploi de la région se détachent : les zones d'emploi de Tours et d'Orléans. Elles sont respectivement 1^{er} et 2^e pour les quatre indicateurs simples d'attractivité, et donc, pour l'indicateur synthétique d'attractivité. **Ce sont les deux seules zones d'emploi de la région qui figurent parmi les 100 premières zones d'emploi de France pour le taux de création des établissements, respectivement à la 81^e et à la 91^e place.**

Ces deux zones d'emploi sont les plus attractives de la région car elles combinent tous les facteurs d'attractivité décrits.

La densité économique y est entre trois et quatre fois supérieure à la moyenne régionale ; on retrouve ici l'effet de la présence des deux pôles urbains que sont les villes d'Orléans et Tours, qui regroupent respectivement 69 % et 77 % de la population de leur zone d'emploi.

Les emplois y sont donc nombreux, mais aussi qualifiés : la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures est de 31 % dans la zone d'emploi de Tours, et atteint 35 % dans celle d'Orléans. C'est donc aussi dans ces zones que les niveaux de diplômes sont les plus élevés : la proportion de personnes possédant un diplôme de niveau Bac+2 ou supérieur est de 19 % dans la zone d'emploi de Tours et de 20 % dans la zone d'emploi d'Orléans, alors qu'elle ne dépasse pas les 15 % dans les autres zones d'emploi de la région.

La présence des deux universités est aussi un facteur d'attractivité : ces deux universités peuvent nouer des partenariats, et échanger des savoirs avec les entreprises, notamment dans la recherche et le développement. La recherche est donc plus développée dans ces deux zones d'emploi : avec des établissements comme le BRGM ou le CNRS, la zone d'emploi d'Orléans concentre près du tiers des chercheurs de la région.



Sources : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005 et Recensement de la population 1999

Graphique 8 : Les diplômes élevés sont concentrés dans les zones d'emploi d'Orléans et de Tours

L'importance des emplois qualifiés, notamment dans la recherche, augmente le coût du travail, puisque le salaire horaire médian est plus élevé que la moyenne régionale ; mais ce coût élevé de la main-d'œuvre lui permet de disposer de revenus : dans les zones d'emploi d'Orléans et de Tours, les revenus médians sont supérieurs à 16 000 €, donc supérieurs aux revenus médians de la région (14 836 €), de la France de province (14 173 €) et de la France entière (14 929 €).

Cette main-d'œuvre est enfin plus mobile que la moyenne régionale, puisque le taux de turn-over est supérieur de 2 points à la moyenne régionale.

La mobilité de la main-d'œuvre, notamment qualifiée, est facilitée par l'importance des secteurs à forte valeur ajoutée. De même qu'en Île-de-France, ces secteurs, comme par exemple les services aux entreprises, sont sur-représentés dans les zones d'emploi d'Orléans et de Tours : les services aux entreprises représentent 24 % des postes dans la zone d'emploi d'Orléans, et 18 % à Tours, soit des proportions supérieures aux moyennes de la région (15 %), de la France de province (15 %). Ces deux zones concentrent aussi près du quart des emplois de la région dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication. **Cette structure des activités est donc un facteur d'attractivité.**

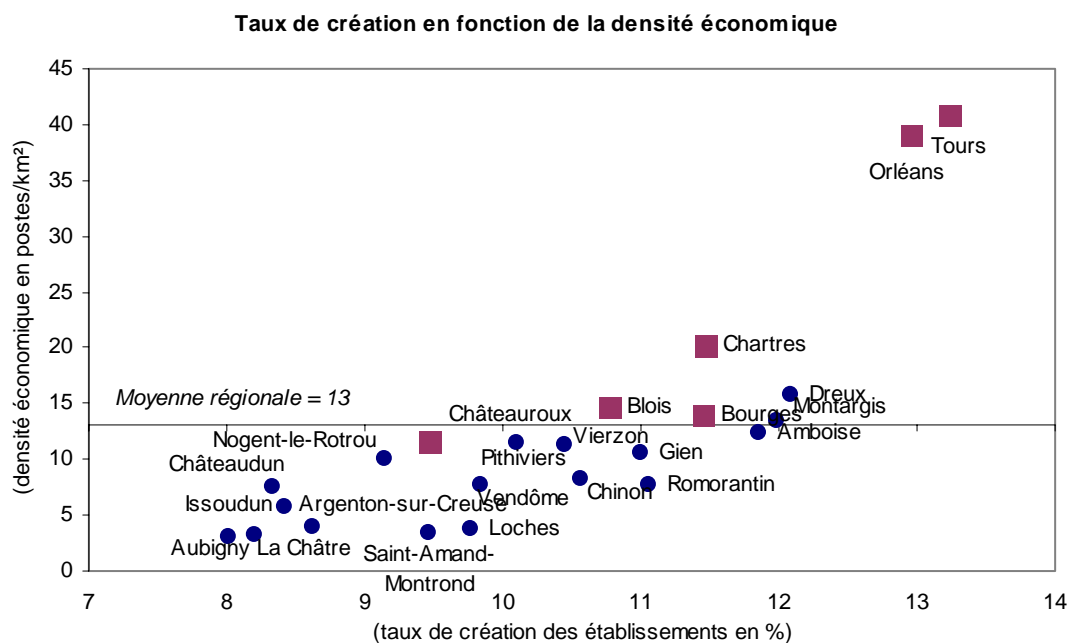
La mobilité de la main-d'œuvre est aussi favorisée par la bonne accessibilité du territoire : les infrastructures routières y sont nombreuses ; les zones d'emploi sont bien couvertes pour l'accès Internet haut-débit ; la zone d'emploi de Tours accueille un aéroport ; les deux villes-centres sont à une heure de Paris en train.

3.2 Les zones d'emploi les plus attractives sont aussi celles qui bénéficient de la présence d'un pôle urbain

Au-delà des caractéristiques propres des zones d'emploi de Tours et d'Orléans, on retrouve certains facteurs d'attractivité dans les zones d'emploi à dominante urbaine, et plus particulièrement, dans celles dont la ville-centre est une préfecture de département : **Bourges, Chartres et Blois**.

C'est le cas notamment de la **densité économique** : elle est toujours supérieure à la moyenne régionale.

De même que pour les zones d'emploi d'Orléans et de Tours, la densité économique va de pair avec une population importante et urbaine : dans toutes les zones d'emploi centrées autour d'un chef-lieu de département, plus des deux tiers de la population est urbaine.



Sources : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005 et DADS 2000

Graphique 9 : La densité économique est plus élevée dans les zones urbaines

La part des emplois qualifiés y est plus importante que dans les autres zones d'emploi de la région : la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures avoisine les 30 % et la part des personnes possédant un diplôme de niveau Bac+2 ou supérieur est soit proche, soit au-dessus de la moyenne régionale.

Cependant, ces zones d'emploi sont moins spécialisées et les secteurs à forte valeur ajoutée moins présents, même s'ils regroupent plus de postes que la moyenne régionale. Les zones d'emploi de Bourges, Chartres, et Blois réunies créent moins de valeur ajoutée que les zones d'emploi d'Orléans et de Tours.

De plus, ces zones d'emploi ne possèdent pas d'université et les effectifs d'étudiants y sont plutôt faibles. La recherche y est peu développée, sauf à Bourges (1,3 % de la population active essentiellement localisée à MBDA France) **et dans une moindre mesure, à Chartres.**

La zone d'emploi de Châteauroux est un peu en marge de ce groupe : son taux de création des établissements est très inférieur et, globalement, elle ne possède pas l'attractivité d'une zone d'emploi hébergeant une préfecture de département.

Au contraire, les zones d'emploi de Dreux, Amboise et Montargis, ne possèdent pas ces caractéristiques et sont plutôt attractives.

Zone d'emploi	Taux de création des établissements entre 2001 et 2005 ^{1a} (en %)	Densité économique ² (en postes/km ²) 2000	Revenu fiscal médian par UC ³ (en €) 2001	Taux moyen de taxe professionnelle ⁴ (en %) 2004	Taux de dépendance total ² (en %) 2000	Taux de turn-over ^{1b} (en %) 1993-2001
Blois	10,8	15	15 163	10,7	53,8	21,8
Bourges	11,5	14	14 639	11,6	56,3	18,6
Chartres	11,5	20	16 113	8,1	55,7	21,0
Châteauroux	9,5	12	13 997	13,0	52,0	19,7
Orléans	13,0	39	16 429	10,9	59,1	22,9
Tours	13,2	41	15 258	12,3	56,1	22,7
Région Centre	11,4	13	14 836	11,6	53,2	20,8

Zone d'emploi	Proportion d'emplois de chercheurs ⁵ (en%) 1999	Proportion de cadres et prof int sup ⁵ (en %) 1999	Proportion de Bac+2 ⁵ (en %) 1999	Effectif d'étudiants ⁶ (en personnes) 2003	Couverture en haut-débit ⁷ (en %) 2003	Densité routière ⁸ (en km/km ²) 1998
Blois	0,6	34,8	13,5	1 536	48,8	16,3
Bourges	1,3	31,2	14,4	1 482	22,2	12,7
Chartres	0,8	23,5	15,0	1 105	38,5	17,2
Châteauroux	0,4	30,5	11,1	691	19,9	10,4
Orléans	1,9	27,3	19,9	21 812	42,9	19,2
Tours	1,4	27,6	18,7	26 906	49,2	23,1
Région Centre	1,0	27,5	13,9	56 456	27,9	13,2

Sources :

^{1a} Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005

^{1b} Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 1993-2001

² Insee - DADS 2000

³ Insee, DGI - Revenus fiscaux des ménages 2001

⁴ Direction générale des collectivités locales

⁵ Insee - Recensement de la Population 1999

⁶ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

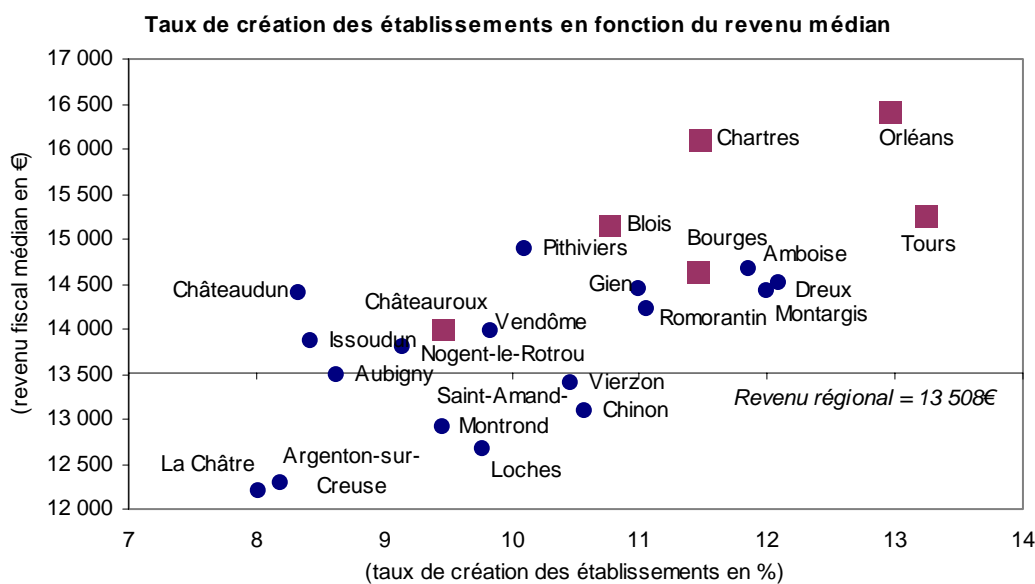
⁷ Observatoire régional des télécommunications

⁸ Insee, IGN

Tableau 5: Principales caractéristiques des zones d'emploi hébergeant une préfecture de département

Parmi ces zones qui hébergent une préfecture de département, et pour beaucoup des facteurs, on retrouve la distinction nord-sud.

Les zones d'emploi de l'axe ligérien (Blois) ou au nord de l'axe (Chartres) ont des taux de rotation de la main-d'œuvre supérieurs à la moyenne régionale, alors que c'est l'inverse pour les zones situées au sud de l'axe ligérien (Bourges, Châteauroux). Le taux de turn-over est ici aussi lié à la desserte routière : les densités routières sont inférieures à la moyenne dans les zones de Bourges et de Châteauroux, alors qu'elles sont nettement supérieures à la moyenne dans les zones de Chartres et de Blois. Le constat pour la couverture en haut débit est le même : la couverture en haut débit de la zone de Blois est même supérieure à celle de la zone d'Orléans, et se situe au même niveau que celle de Tours. Les revenus les plus élevés se situent de même au nord de la Loire : on peut le voir avec le revenu médian, mais aussi avec le coût de la main-d'œuvre : pour les zones d'emploi de Bourges et de Châteauroux, l'écart au salaire horaire médian national est nul ou négatif, alors qu'il est positif à Chartres et à Blois. Cependant, cet écart est négatif au niveau de la région.



Sources : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005, DGI

Graphique 10 : Des revenus plus élevés au nord de la Loire

Dans la partie sur la pression fiscale du précédent chapitre, on a vu que les régions les plus attractives ont également les plus forts taux de taxe professionnelle. Or en région Centre, cette assertion du modèle est peu vérifiée pour les zones d'emploi : seule la zone d'emploi de Tours cumule un taux élevé de création des établissements avec un taux moyen de taxe professionnelle supérieur à la moyenne régionale. Dans ce cas, le taux de taxe professionnelle renvoie surtout à la densité économique et peut être considéré comme une conséquence de l'attractivité de la zone.

Dans les autres zones d'emploi où la taxe professionnelle est élevée (Bourges, Châteauroux), le taux de création des établissements est plus faible ; alors qu'à Chartres et Blois, le taux moyen de taxe professionnelle est relativement faible, et le taux de création des établissements supérieur à la moyenne régionale.

Orléans et Tours sont les deux zones d'emploi motrices de l'économie de la région

Deux zones d'emploi de la région se détachent : les zones d'emploi de Tours et d'Orléans. Ces deux zones d'emploi sont les plus attractives de la région car elles combinent tous les facteurs d'attractivité décrits : la densité économique y est entre trois et quatre fois supérieure à la moyenne régionale, les emplois y sont qualifiés. L'importance des emplois qualifiés, notamment dans la recherche, augmente le coût du travail, puisque le salaire horaire médian est plus élevé que la moyenne régionale ; mais ce coût élevé de la main-d'œuvre lui permet de disposer de revenus élevés. Cette main-d'œuvre est enfin plus mobile que la moyenne régionale, mobilité facilitée par la faible diversification du tissu productif, spécialisé dans des secteurs à forte valeur ajoutée, et par la bonne accessibilité du territoire.

Au-delà des caractéristiques propres des zones d'emploi de Tours et d'Orléans, on retrouve certains facteurs d'attractivité dans les zones d'emploi à dominante urbaine, et plus particulièrement dans celles dont la ville-centre est une préfecture de département : Bourges, Chartres, et Blois.

On y retrouve l'effet de la densité économique et de la qualification de la main-d'œuvre mais ces zones sont dépourvues d'universités et moins spécialisées dans des secteurs à forte valeur ajoutée.

La zone d'emploi de Châteauroux est un peu en marge : son taux de création des établissements est très inférieur et, globalement, elle ne possède pas l'attractivité d'une zone d'emploi hébergeant une préfecture de département.

3.3 Comparaison de trois territoires distincts : l'axe ligérien, le nord et le sud

Au-delà de l'attractivité propre des préfectures de département (grandes agglomérations), on peut voir apparaître une distinction nord/centre/sud.

Les zones du centre sont celles de l'axe ligérien, et sont fortement attractives au regard du taux de création des établissements.

Les zones du nord restent attractives par rapport à la moyenne régionale, mais les franges franciliennes (Chartres) se détachent.

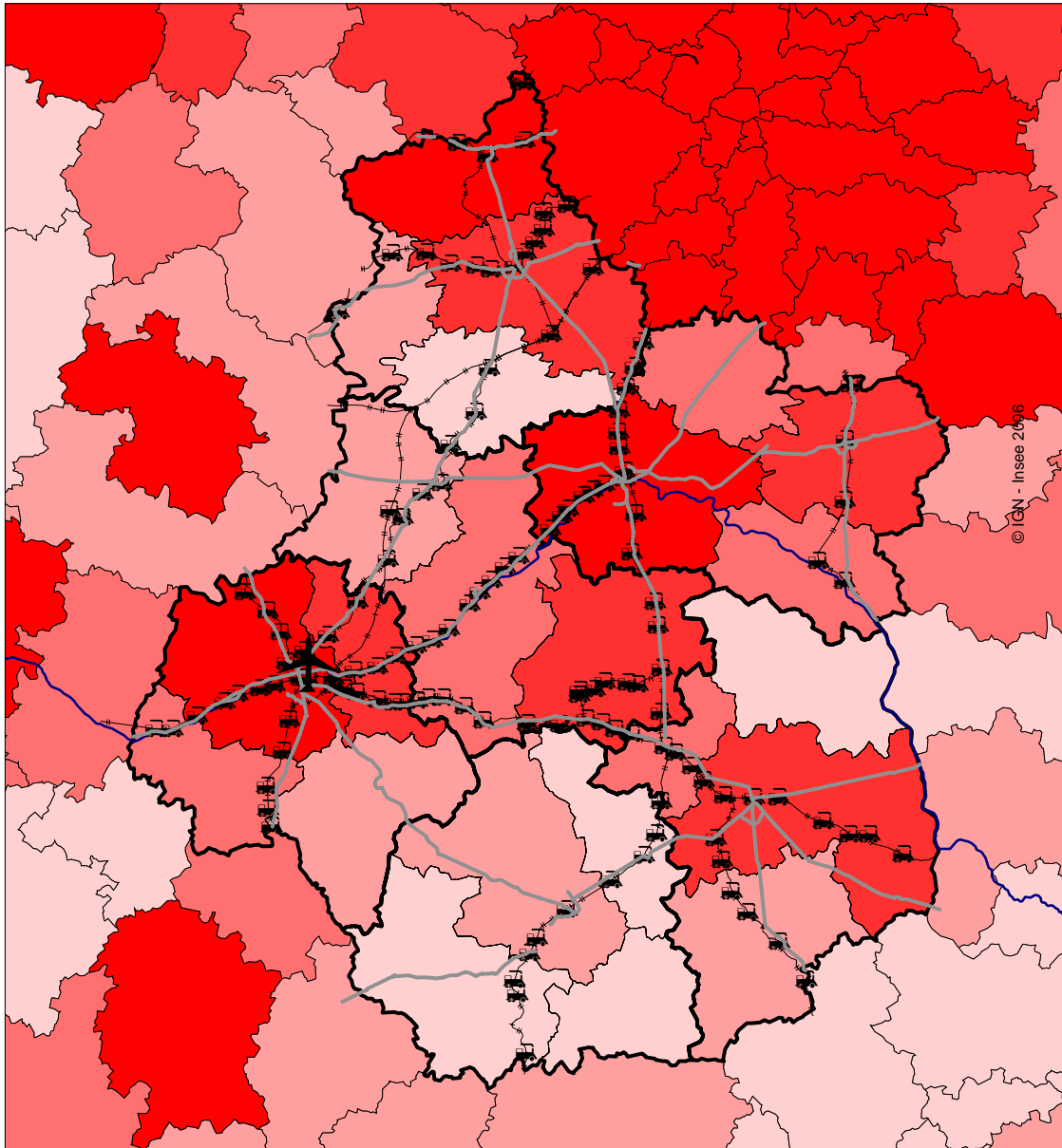
Les zones d'emploi situées au sud de la région sont plutôt mal classées pour le taux de création des établissements, et certaines figurent même parmi les dernières zones d'emploi de France.

L'axe ligérien et les zones d'emploi dans son aire d'influence

L'axe ligérien est constitué par les zones d'emploi de **Chinon, Tours, Amboise, Blois, Orléans et Gien. Si on exclut les deux zones situées aux extrémités (Chinon et Gien), ces zones d'emploi ont toutes des taux de création élevés ou dans la moyenne.** On peut donc supposer que les taux de création des zones situées entre celles d'Orléans et de Tours bénéficient de l'influence positive des deux locomotives de la région. **La zone d'emploi de Romorantin apparaît d'ailleurs plutôt dynamique et sera donc intégrée dans ce groupe.**

Ces zones d'emploi bénéficient de l'attractivité des zones d'emploi d'Orléans et de Tours car elles sont faciles d'accès : la dotation en infrastructures routières est riche et de qualité (l'autoroute A10 longe l'axe) sauf dans la zone d'emploi de Gien ; la desserte ferroviaire est aussi très développée : toutes les ville-centres des zones d'emploi possèdent une gare qui leur permet de rejoindre rapidement Orléans ou Tours (Paris pour Gien) via le réseau régional.

Cette facilité de déplacement entre les zones contribue à un taux de turn-over assez élevé.



Taux de création des établissements
(en %)

- Supérieur à 12
- de 11 à 12
- de 10 à 11
- de 9 à 10
- Inférieur à 9

Infrastructures en région Centre

- 🚂 Gare
- +—+— Voie ferrée
- Route nationale
- ✈️ Aéroport

Sources : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005, IGN

Carte 10 : Les infrastructures en région Centre

Zone d'emploi	Taux de création des établissements entre 2001 et 2005 ^{1a} (en %)	Densité économique ² (en postes/km ²) 2000	Revenu fiscal médian par UC ³ (en €) 2001	Taux moyen de taxe professionnelle ⁴ (en %) 2004	Taux de dépendance total ² (en %) 2000	Taux de turnover ^{1b} (en %) 1993-2001
<i>Axe ligérien</i>						
Amboise	11,8	12	14 670	12,2	47,8	18,7
Blois	10,8	15	15 163	10,7	53,8	21,8
Chinon	10,6	8	13 094	12,5	43,3	18,8
Gien	11,0	10	14 451	12,6	58,4	19,1
Orléans	13,0	39	16 429	10,9	59,1	22,9
Tours	13,2	41	15 258	12,3	56,1	22,7
<i>Zone dans l'aire d'influence de l'axe ligérien</i>						
Romorantin	11,1	8	14216	11,8	57,2	18,7
Région Centre	11,4	13	14 836	11,6	53,2	20,8

Zone d'emploi	Proportion d'emplois de chercheurs ⁵ (en%) 1999	Proportion de cadres et prof int sup ⁵ (en %) 1999	Proportion de Bac+2 ⁵ (en %) 1999	Effectif d'étudiants ⁶ (en personnes) 2003	Couverture en haut-débit ⁷ (en %) 2003	Densité routière ⁸ (en km/km ²) 1998
<i>Axe ligérien</i>						
Amboise	1,9	23,5	12,6	141	46,4	18,6
Blois	0,6	27,6	13,5	1 536	48,8	16,3
Chinon	0,6	30,5	9,9	87	34,9	22,0
Gien	0,7	27,3	9,9	155	31,3	9,7
Orléans	1,9	34,8	19,9	21 812	42,9	19,2
Tours	1,4	31,2	18,7	26 906	49,2	23,1
<i>Zone dans l'aire d'influence de l'axe</i>						
Romorantin	0,5	17,6	9,5	(s)	25,2	11,2
Région Centre	1,0	27,5	13,9	56 456	27,9	13,2

Sources :

^{1a} Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005

^{1b} Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 1993-2001

² Insee - DADS 2000

³ Insee, DGI - Revenus fiscaux des ménages 2001

⁴ Direction générale des collectivités locales

⁵ Insee - Recensement de la Population 1999

⁶ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

⁷ Observatoire régional des télécommunications

⁸ Insee, IGN

Tableau 6 : Principales caractéristiques de l'axe ligérien et de la zone d'emploi de Romorantin

L'influence des zones d'emploi d'Orléans, de Tours et dans une moindre mesure de Blois est très marquée puisque, en dehors de ces trois zones, la densité économique, principal facteur de l'attractivité, est toujours en dessous de la moyenne régionale.

Les emplois qualifiés, autre facteur d'attractivité, **sont aussi sous-représentés par rapport à la moyenne régionale** : sauf dans la zone d'emploi de Gien, où elle est égale à la moyenne régionale, la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures est toujours inférieure à la moyenne régionale. De même, les emplois de chercheurs sont très souvent sous-représentés.

En revanche **la couverture en haut débit est très supérieure à la moyenne régionale sur l'ensemble de l'axe ligérien.**

Il est à noter, que le taux moyen de taxe professionnelle est, en dehors des zones d'emploi de Blois et Orléans, supérieur à la moyenne régionale.

Le nord et les franges franciliennes

Le profil du tissu économique du nord de la région, marqué par la proximité de l'Île-de-France, se distingue de celui du reste du Centre.

- Les zones d'emploi de Chartres, Dreux et Montargis : une attractivité supérieure à la moyenne régionale

Les départements de L'Eure-et-Loir et du Loiret, ou plus précisément **les zones d'emploi des franges franciliennes que sont Dreux, Chartres, et Montargis, présentent une attractivité supérieure à la moyenne régionale.** Le taux de création d'établissements dans le champ de l'industrie, de la construction, du commerce et des services entre 2001 et 2005 est ainsi supérieur de 0,7 point à celui du Centre dans la zone d'emploi de Dreux avec 12,1 % contre 11,4 %. Montargis (12,0 %) et Chartres (11,5 %) affichent également des taux supérieurs à la moyenne.

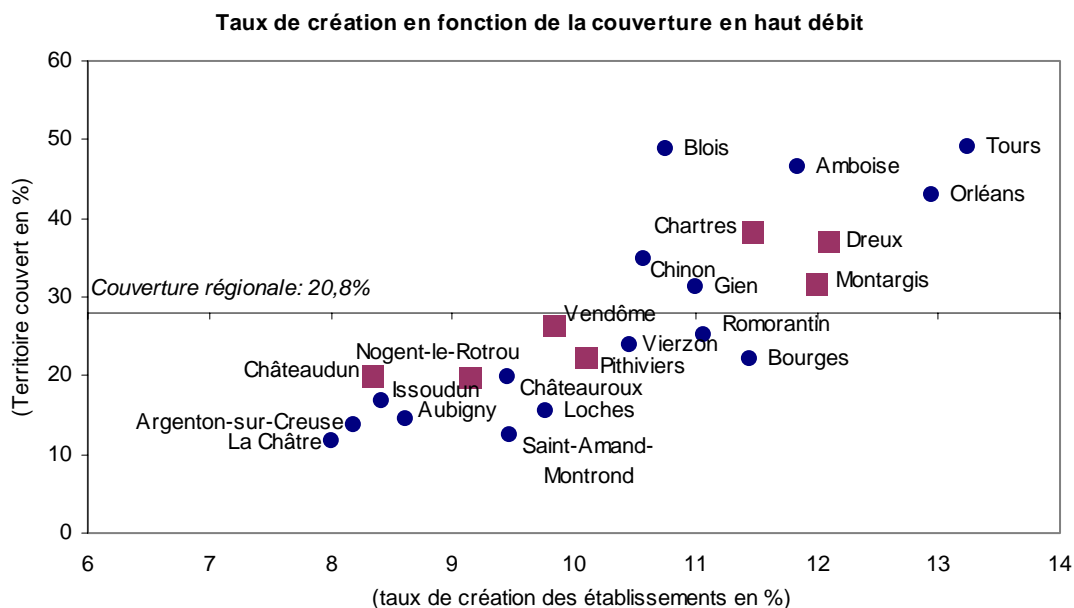
Certaines de ces zones font l'objet de migrations alternantes importantes avec des zones d'emploi limitrophes. Le Centre, principalement par l'intermédiaire de la zone de Dreux, échange ainsi plus d'un millier de déplacements domicile-travail avec **les zones d'emploi d'Évreux et de Verneuil-sur-Avre**, en Haute-Normandie. **Ces mouvements quotidiens, qui témoignent de l'attractivité réciproque de ces zones d'emploi, ont des effets contrastés.** Le taux de création d'établissement de la zone de Verneuil-sur-Avre (9,7 %) est ainsi inférieur à celui de ses voisins du Centre, mais la zone d'Évreux est plus attractive avec un taux de 11,8 %.

La présence d'un tissu économique relativement concentré, générateur d'emplois et de débouchés, est un facteur d'attractivité du territoire. Les zones d'emploi de Chartres, Dreux et Montargis, situées en périphérie de la région parisienne, ont en commun une densité économique plus élevée que la moyenne régionale. Chartres (20 postes au km² en 2000) et Dreux (16 postes au km²) présentent ainsi respectivement les 3^e et 4^e densités du Centre, mais cette concentration reste inférieure à celles des principales zones d'emploi du Centre que sont Orléans et Tours.

L'existence d'infrastructures de transports nombreuses permet également de mesurer la densité de l'activité sur un territoire.

Le réseau routier est plus dense que la moyenne régionale (13 km / km²) à Chartres (17 km / km²) et Dreux (16 km / km²). Ces zones sont donc plus facilement accessibles que la moyenne mais cette densité routière reste inférieure à celle d'Orléans ou Tours, ainsi qu'à celle d'autres zones d'emploi ligériennes (Chinon, Amboise ou Blois).

Témoin de la présence d'un réseau de communication performant, la couverture territoriale du réseau internet à haut débit en 2003 est également plus importante que la moyenne régionale à Chartres (38 %), Dreux (37 %) et Montargis (31 %), même si elle reste inférieure à celle des principales zones de la région.



Graphique 11 : les franges franciliennes sont bien couvertes par le réseau haut débit

Une plus grande facilité d'accès aux transports n'empêche pas la main-d'œuvre de ces zones d'emploi d'être moins mobile, davantage concentrée dans des activités industrielles qui permettent plus difficilement de la déplacer. Seule la zone de Chartres possède un taux de turnover égal à la moyenne du Centre avec 21 % entre 1993 et 2001, tandis que ce taux est de 20 % pour Montargis et 18 % pour Dreux.

La main-d'œuvre est également moins qualifiée. À l'exception de la zone d'emploi de Chartres, la proportion de salariés diplômés de l'enseignement supérieur est ainsi inférieure à la moyenne régionale à Dreux (12 %) et Montargis (10 %). La proximité de la région parisienne est ici un handicap en termes de population étudiante. Les universités parisiennes, tout comme celles d'Orléans et Tours, ont un fort pouvoir d'attraction qui fait que les proportions d'étudiants dans la population sont très faibles à Dreux et à Montargis.

À l'exception de Chartres (29,7 %), les proportions de cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins élevées que la moyenne. Les emplois de chercheurs sont également moins nombreux que dans les principales zones d'emploi du Centre, ce qui confirme la moindre importance des emplois hautement qualifiés dans les zones d'emploi des franges franciliennes.

Malgré la proximité de la région parisienne qui regroupe la plupart des sièges des entreprises françaises, l'activité dans ces zones d'emploi n'est pas plus dépendante de centres de décision extérieurs à la zone que dans les « grosses » zones d'emploi de la région. Si les entreprises dont le siège est extérieur à la zone d'emploi de Chartres concentrent 56 % de ses emplois, contre 53 % en moyenne dans la région, cette proportion est un peu moins importante dans les zones d'emploi de Dreux (52 %) et surtout de Montargis (47 %).

L'agglomération des activités semble assez prononcée dans les franges franciliennes mais cela ne se traduit pas par une plus grande richesse du territoire. Si, en 2001, le revenu fiscal médian de la zone d'emploi de Chartres est supérieur de 9 % à celui de la région, ceux de Dreux et Montargis sont en revanche inférieurs de 2 % et 3 %. Ces revenus sont ainsi inférieurs à ceux des zones d'emploi des préfectures départementales, ainsi qu'à ceux du bord de Loire.

On pouvait également s'attendre à observer dans ces zones d'emploi une pression fiscale plus importante, conséquence de leur plus grande densité économique, comme c'est le cas dans les principales zones d'emploi du Centre et sur l'axe ligérien. On constate au contraire que **les taux de taxe professionnelle mesurés en 2004 y sont moins élevés qu'en moyenne dans la région,**

Zone d'emploi	Taux de création des établissements entre 2001 et 2005 ^{1a} (en %)	Densité économique ² (en postes/km ²) 2000	Revenu fiscal médian par UC ³ (en €) 2001	Taux moyen de taxe professionnelle ⁴ (en %) 2004	Taux de dépendance total ² (en %) 2000	Taux de turnover ^{1b} (en %) 1993-2001
<i>Franges franciliennes</i>						
Chartres	11,5	20	16 113	8,1	55,7	21,0
Dreux	12,1	16	14 518	10,2	52,2	18,4
Montargis	12,0	13	14 418	11,4	47,3	20,2
Pithiviers	10,1	12	14 894	7,4	55,4	19,7
<i>Autres zones du Nord de la région</i>						
Châteaudun	8,3	7	14 396	8,3	43,9	18,8
Nogent-le-Rotrou	9,1	10	13 793	9,3	58,7	17,7
Vendôme	9,8	8	13 974	10,6	44,7	17,7
Région Centre	11,4	13	14 836	11,6	53,2	20,8

Zone d'emploi	Proportion d'emplois de chercheurs ⁵ (en%) 1999	Proportion de cadres et prof int sup ⁵ (en %) 1999	Proportion de Bac+2 ⁵ (en %) 1999	Effectif d'étudiants ⁶ (en personnes) 2003	Couverture en haut-débit ⁷ (en %) 2003	Densité routière ⁸ (en km/km ²) 1998
<i>Franges franciliennes</i>						
Chartres	0,8	29,7	15,0	1 105	38,5	17,2
Dreux	0,7	24,2	11,8	530	37,1	15,8
Montargis	0,8	23,7	10,4	896	31,7	10,0
Pithiviers	0,6	20,8	9,8	44	22,4	10,3
<i>Autres zones du Nord de la région</i>						
Châteaudun	0,6	22,2	9,7	137	20,0	15,0
Nogent-le-Rotrou	0,5	18,4	9,3	87	19,8	14,5
Vendôme	0,7	19,5	10,2	155	26,4	6,9
Région Centre	1,0	27,5	13,9	56 456	27,9	13,2

Sources :

^{1a} Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005

^{1b} Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 1993-2001

² Insee - DADS 2000

³ Insee, DGI - Revenus fiscaux des ménages 2001

⁴ Direction générale des collectivités locales

⁵ Insee - Recensement de la Population 1999

⁶ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

⁷ Observatoire régional des télécommunications

⁸ Insee, IGN

oscillant entre 11 % à Dreux et 8 % à Chartres.

Tableau 7 : Principales caractéristiques des franges franciliennes et des zones d'emploi du nord de la région

Les zones d'emploi de Dreux, Chartres et Montargis présentent donc une activité économique assez dense, s'appuyant sur des infrastructures performantes, sans pour autant générer des niveaux de revenus plus importants que la moyenne régionale. La main-d'œuvre y est également peu mobile et moins qualifiée. **On peut sans doute voir dans ce constat la conséquence d'une structure économique marquée par la forte présence de l'industrie dans le nord de la région.** Les secteurs industriels sont en effet très présents dans ces zones d'emploi, notamment l'industrie automobile, l'industrie des biens d'équipements ou le secteur de la chimie, du caoutchouc et des matières plastiques, ainsi que la pharmacie et la parfumerie (la « Cosmetic Valley ») à Chartres et Dreux. Au total, ces industries regroupent 58 % des emplois de l'aire de Dreux. Si elles ont un poids moins élevé dans les aires de Chartres et Montargis, elles concentrent cependant une activité assez importante autour de grands établissements, sans être pour autant un élément moteur dans l'attractivité de ces territoires.

- Pithiviers : en retrait par rapport aux autres zones d'emploi des franges franciliennes

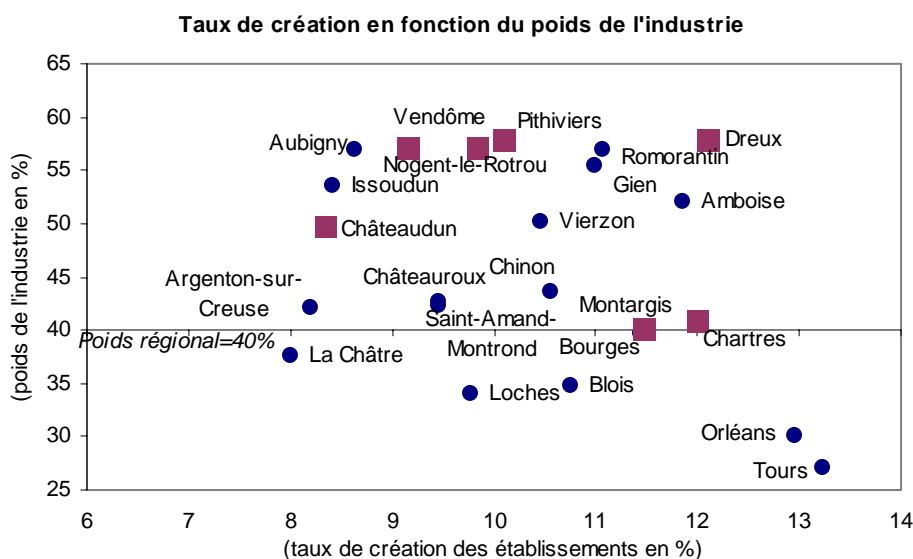
Pithiviers se distingue par une attractivité sensiblement plus réduite que les autres zones d'emploi des franges franciliennes, avec un taux de création d'établissement de 10,1 %.

La densité économique y est moins importante (12 postes de travail au km²) que dans les autres zones d'emploi voisines de la région parisienne, et va de pair avec un réseau routier moins développé (10 km / km²) et une couverture en internet haut débit plus limitée (22 % du territoire).

Les emplois de Pithiviers sont assez fortement dépendants de groupes dont le siège est extérieur à la zone d'emploi (55 % des effectifs) et **ils sont souvent moins qualifiés** que dans le reste des franges franciliennes. Les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 21 % des emplois de la zone, et seulement 10 % des salariés de la zone d'emploi sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 minimum.

Pourtant, avec un revenu médian de 14 900 € par an, **la zone d'emploi de Pithiviers est un peu plus « riche »** que celles de Dreux et Montargis, ce qui ne se traduit pas en termes de fiscalité locale puisque Pithiviers possède **le plus faible taux de taxe professionnelle (7 %)** des zones situées sur les franges franciliennes.

Comme dans la zone d'emploi de Dreux, **l'industrie représente une part très importante (58 %) des emplois de Pithiviers.** Cette situation particulière au sein des franges franciliennes peut s'expliquer par une concentration encore plus prononcée de l'activité économique dans de gros établissements industriels, ce qui contribue à rendre la zone moins attractive que ses voisines.



Graphique 12 : L'industrie est très importante dans le nord de la région

- Châteaudun, Nogent-le-Rotrou et Vendôme : une attractivité inférieure à la moyenne régionale

Les zones d'emploi de Nogent-le-Rotrou, Châteaudun et Vendôme, situées à l'ouest de la région, entre le dynamisme de l'axe ligérien et la spécificité industrielle des franges franciliennes, **se caractérisent par une attractivité sensiblement plus faible que celle des zones d'emploi voisines**. Les taux de création d'établissement de 9,8 % pour Vendôme, 9,1 % pour Nogent-le-Rotrou et 8,3 % pour Châteaudun rapprochent davantage ces zones de celles, peu attractives, du sud de la région.

Ces zones d'emploi sont également moins attractives que les zones limitrophes situées à l'ouest de la région, avec lesquelles les migrations alternantes sont importantes et représentent plus d'un millier de déplacements domicile-travail par jour. Le taux de création est en effet sensiblement supérieur dans la zone de **Saumur-Bauge** (Pays de la Loire) avec 10,8 %. Seule Vendôme soutient la comparaison avec les autres zones d'emploi limitrophes. Les taux de création sont en effet supérieurs à ceux de Nogent-le-Rotrou et de Châteaudun dans les proches zones d'emploi des Pays de la Loire (9,6 % pour **Sarthe Sud** et 9,4 % pour **Sarthe Nord**) et de Basse-Normandie (9,4 % pour **Mortagne-au-Perche L'Aigle**).

Comme dans les franges franciliennes, **l'emploi industriel est très concentré** dans ces trois zones et **occupe une part très importante de l'appareil productif**. L'industrie représente ainsi jusqu'à 57 % des effectifs des zones d'emploi de Nogent-le-Rotrou et Vendôme. Mais contrairement au nord de la région, **l'agglomération des activités est assez faible et, si les infrastructures de transport sont assez bonnes, les réseaux de communication sont moins performants**.

La densité économique est en effet sensiblement plus faible que la moyenne régionale dans ces zones d'emploi de taille modeste, entre 7 postes de travail au km² pour Châteaudun et 10 postes au km² pour Nogent-le-Rotrou. Si le réseau de transport est assez développé, avec des densités routières supérieures à la moyenne régionale (à l'exception toutefois de Vendôme), la couverture en internet à haut débit est en revanche moins importante dans ces trois zones d'emploi.

Ces zones disposent en outre d'**une main-d'œuvre moins qualifiée** et moins mobile qu'en moyenne dans le Centre, mais qui dépend moins souvent de centres de décision extérieurs à la zone. Ainsi, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les salariés est plus faible que la moyenne dans les zones d'emploi de Vendôme et Châteaudun (10 %) comme dans celle de Nogent-le-Rotrou (9 %), conséquence d'une population étudiante quasiment inexistante. Les cadres et professions intellectuelles sont eux aussi moins nombreux qu'en moyenne, représentant entre 18 % (Nogent-le-Rotrou) et 22 % (Châteaudun) des emplois. Les taux de turn-over sont également inférieurs à la moyenne régionale, avec 19 % à Châteaudun et 18 % à Vendôme et Nogent-le-Rotrou.

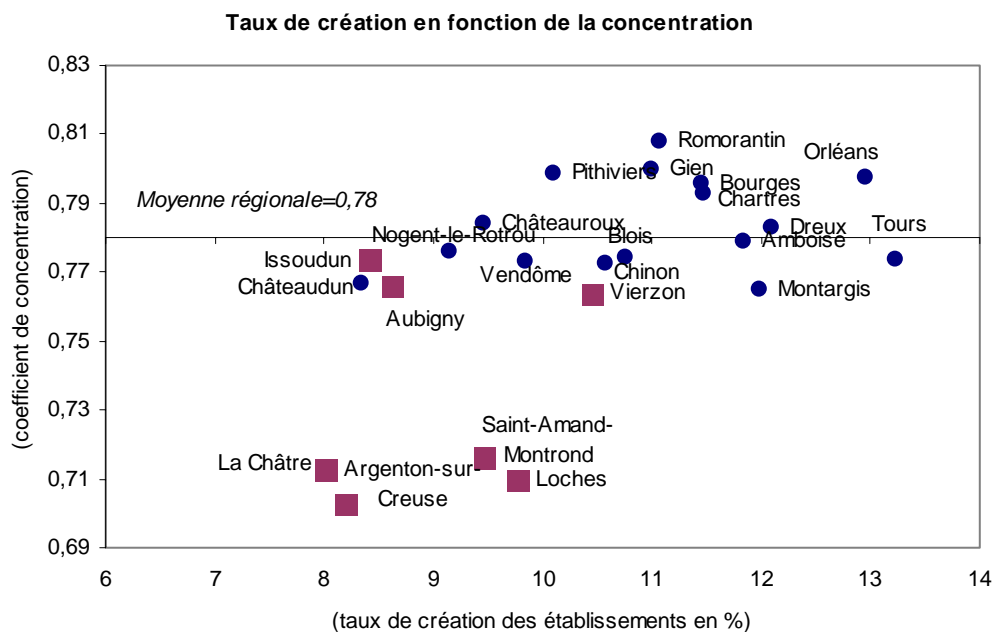
Une structure productive marquée par le poids de l'industrie, combinée à une faible densité économique et une main-d'œuvre moins qualifiée, explique donc en partie le faible pouvoir attractif de ces trois zones d'emploi.

Le sud de la région

Les départements du Cher et de l'Indre ainsi que le sud de l'Indre-et-Loire semblent faire figure de parents pauvres de l'attractivité du Centre. Les zones d'emploi d'Aubigny et Loches délimitent un axe en dessous duquel **les zones sont toutes parmi les moins attractives du Centre, à l'exception des zones correspondant aux préfectures que sont Bourges et Châteauroux, et de celle de Vierzon**. Cette dernière se distingue en effet dans le sud de la région avec un taux de création d'établissement, calculé entre 2001 et 2005 pour les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, de 10,5 %, supérieur d'un point à celui de la zone d'emploi de Châteauroux. Ce taux est de 9,8 % à Loches et 9,5 % à Saint-Amand-Montrond, mais il ne dépasse guère 8 % dans les autres zones d'emploi. Il est en effet de 8,6 % à Aubigny, 8,4 % à Issoudun, 8,2 % à Argenton-sur-Creuse et 8,0 % à La Châtre.

Ces zones d'emploi sont les moins attractives du Centre, **elles sont également moins attractives que les zones limitrophes avec lesquelles elles échangent quotidiennement plus d'un millier de déplacements domicile-travail**. Les zones d'emploi de **Châtelleraut** (10,2 %) et Nevers (9,8 %) ont

en effet des taux de création d'établissement plus élevés entre 2001 et 2005, la zone de **Nevers** bénéficiant sans doute du statut de chef-lieu départemental qu'occupe sa ville-centre. Seule la zone de **Cosne-sur-Loire** affiche un taux comparable à ceux du sud de la région Centre avec 8,6 %.



Graphique 13 : L'activité économique est dispersée dans le sud de la région

L'activité économique de ces zones d'emploi est dispersée sur un territoire essentiellement rural dont les moyens de communication et les infrastructures de transports sont moins performants que dans le reste de la région.

La main-d'œuvre y est aussi mobile qu'en moyenne dans le Centre, mais elle est en revanche moins qualifiée. Ces éléments, combinés au rôle important que joue l'industrie dans ces zones d'emploi, expliquent le manque d'attractivité de ces territoires.

La densité économique est ainsi de six postes de travail au km² dans la zone d'emploi d'Issoudun, soit une densité inférieure de moitié à la moyenne régionale. Mais les activités sont encore moins concentrées dans les zones de Loches et d'Aubigny (4 postes/km² dans ces deux zones), Saint-Amand-Montrond, Argenton-sur-Creuse et La Châtre (3 postes/km²).

Cette faible agglomération des activités s'accompagne d'un réseau de transport moins développé que dans les autres zones du Centre. À l'exception des zones d'emploi de Loches et de La Châtre, la densité routière est en effet très inférieure à la moyenne régionale dans ces zones rurales, passant de 10 km/km² à Saint-Amand-Montrond à 4 km/km² à Aubigny. Les possibilités en connexion à internet en haut débit sont également plus rares et concernent entre 12 % (à La Châtre) et 17 % (à Issoudun) seulement du territoire de ces zones.

Ces moyens de transport et de communication plus limités ne semblent pourtant pas pénaliser la mobilité de la main-d'œuvre. En effet, avec des taux de turn-over compris entre 22 % à Aubigny Loches et 19 % à Issoudun, ces zones d'emploi ne se démarquent pas significativement de la moyenne régionale. Plus inquiétant, la faible qualification de la main-d'œuvre de ces zones peut pénaliser leur attractivité. Les proportions de diplômés de l'enseignement supérieur ou équivalent sont en effet les plus basses du Centre, et représentent entre 8 % (à Argenton-sur-Creuse et à La Châtre) et 9 % (à Loches, Saint-Amand-Montrond, Aubigny et Issoudun) de l'emploi total de ces zones. C'est également dans ces zones d'emploi que la population étudiante, éloignée des grands centres universitaires, est la plus faible, et que les emplois de chercheurs sont les moins nombreux. La proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures y est partout sensiblement moins élevée que la moyenne.

L'activité économique dans le sud de la région est donc en général moins dense que dans le reste du Centre et les emplois y sont moins qualifiés. Il n'est donc pas surprenant de constater que ces zones d'emploi ont des revenus médians inférieurs à la moyenne, variant entre 12 200 € par an à La Châtre et 13 00 € à Issoudun. Par ailleurs, la pression fiscale reste élevée puisque les taux moyens de taxe professionnelle, compris entre 11 % à Issoudun et 15 % à La Châtre, ont un niveau comparable voire supérieur à celui des principales zones d'emploi et de l'axe ligérien.

Comme dans le nord de la région, la structure sectorielle de l'économie de ces zones d'emploi peut expliquer en partie son manque d'attractivité. Les zones d'Aubigny et Issoudun, de dimension réduite, sont en effet fortement dépendantes d'un emploi industriel très concentré dans de grands établissements. Cette dépendance est moins prononcée dans les zones de Saint-Amand-Montrond et Argenton-sur-Creuse, et surtout dans celles de Loches et La Châtre. Dans ces zones, le poids plus important de l'économie résidentielle, orientée vers la satisfaction de besoins locaux, vient contrebalancer cette spécificité industrielle. C'est d'ailleurs dans ces zones du sud de la région que les emplois sont les mieux ancrés sur le territoire local : si près de la moitié des effectifs de la zone de Saint-Amand-Montrond dépend de groupes extérieurs à la zone, c'est le cas de moins d'un emploi sur trois à La Châtre et de seulement un emploi sur cinq à Argenton-sur-Creuse.

Seule la zone d'emploi de Vierzon semble se détacher dans le sud de la région. Si l'on se restreint aux seuls départements du Cher et de l'Indre, son taux de création d'établissement de 10,5 % n'est dépassé que par celui de la zone de Bourges, qui bénéficie du statut de préfecture qu'occupe la ville-centre.

D'une dimension plus importante, la zone d'emploi de Vierzon bénéficie d'une plus grande densité économique que les zones précédentes mais reste en dessous de la moyenne régionale avec 11 postes au km².

Le réseau routier est également plus dense et la couverture en internet haut débit plus importante que dans les autres zones d'emploi du sud de la région.

Autre particularité de Vierzon, les emplois sont un peu plus qualifiés et les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 ou plus représentent une proportion plus importante de la population totale. La population étudiante, si elle reste limitée, est également davantage présente à Vierzon. Ces facteurs un peu plus favorables contribuent à en faire une des zones d'emploi du sud de la région ayant un revenu fiscal médian supérieur à 13 400 € par an. Mais comme dans les autres zones d'emploi du Cher et de l'Indre, la pression fiscale est un peu plus élevée à Vierzon avec un taux de taxe de professionnelle de 13 %, supérieur au taux moyen du Centre.

La structure sectorielle de Vierzon est par ailleurs moins orientée que celle des zones d'emploi voisines vers les secteurs peu attractifs de l'industrie. **Tous ces éléments font de Vierzon une zone d'emploi un peu plus attractive que les autres zones d'emploi du sud de la région, Bourges exceptée.** En cela, son profil la rapproche davantage de zones d'emploi comme Romorantin-Lanthenay et Gien, qui semblent bénéficier du potentiel attractif de l'axe ligérien.

Zone d'emploi	Taux de création des établissements entre 2001 et 2005 ^{1a} (en %)	Densité économique ² (en postes/km ²) 2000	Revenu fiscal médian par UC ³ (en €) 2001	Taux moyen de taxe professionnelle ⁴ (en %) 2004	Taux de dépendance total ² (en %) 2000	Taux de turnover ^{1b} (en %) 1993-2001
Argenton-sur-Creuse	8,2	3	12 299	13,5	21,0	20,6
Aubigny	8,6	4	13 480	11,6	46,8	22,4
Bourges	11,5	14	14 639	11,6	56,3	18,6
Châteauroux	9,5	12	13 997	13,0	52,0	19,7
Issoudun	8,4	6	13 877	11,3	47,1	19,5
La Châtre	8,0	3	12 204	14,6	31,5	19,9
Loches	9,8	4	12 667	13,7	28,5	22,4
Saint-Amand-Montrond	9,5	3	12 904	14,2	49,1	21,9
Vierzon	10,5	11	13 401	13,3	43,8	18,8
Région Centre	11,4	13	14 836	11,6	53,2	20,8

Zone d'emploi	Proportion d'emplois de chercheurs ⁵ (en%) 1999	Proportion de cadres et prof int sup ⁵ (en %) 1999	Proportion de Bac+2 ⁵ (en %) 1999	Effectif d'étudiants ⁶ (en personnes) 2003	Couverture en haut-débit ⁷ (en %) 2003	Densité routière ⁸ (en km/km ²) 1998
Argenton-sur-Creuse	0,1	15,8	8,1	79	13,7	7,5
Aubigny	0,4	25,2	8,7	0	14,5	4,2
Bourges	1,3	31,2	14,4	1 482	22,2	12,7
Châteauroux	0,4	30,5	11,1	691	19,9	10,4
Issoudun	0,4	17,4	8,7	0	16,8	6,8
La Châtre	0,1	14,9	8,1	0	11,7	14,2
Loches	0,3	20,7	9,1	(s)	15,5	14,3
Saint-Amand-Montrond	0,2	17,1	8,9	56	12,5	9,7
Vierzon	0,4	22,3	9,6	504	23,9	13,9
Région Centre	1,0	27,5	13,9	56 456	27,9	13,2

Sources :

^{1a} Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005

^{1b} Insee - Répertoire des entreprises et des établissements 1993-2001

² Insee - DADS 2000

³ Insee, DGI - Revenus fiscaux des ménages 2001

⁴ Direction générale des collectivités locales

⁵ Insee - Recensement de la Population 1999

⁶ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

⁷ Observatoire régional des télécommunications

⁸ Insee, IGN

Tableau 8 : Principales caractéristiques des zones d'emploi du sud de la région

L'axe ligérien, le nord et le sud de la région, forment trois territoires plutôt homogènes en termes d'attractivité économique

Les zones d'emploi qui composent l'axe ligérien (Chinon, Tours, Amboise, Blois, Orléans et Gien) sont fortement attractives au regard du taux de création des établissements. La zone d'emploi de Romorantin apparaît d'ailleurs plutôt dynamique et peut être intégrée dans ce groupe.

Ces zones d'emploi bénéficient de l'attractivité des zones d'emploi d'Orléans et de Tours, car elles sont faciles d'accès : cette influence est très marquée puisque les facteurs d'attractivité autres que ceux relatifs à la dotation en infrastructures des territoires sont inférieurs à la moyenne.

Les zones du nord sont attractives par rapport à la moyenne régionale, mais les franges franciliennes, exceptée celle de Pithiviers, se détachent. Elles bénéficient de la présence d'un tissu économique relativement concentré, générateur d'emplois et de débouchés. Les nombreuses infrastructures de transport compensent les effets négatifs de la faible mobilité et de la moindre qualification de la main d'œuvre. On peut y voir la conséquence d'une structure économique marquée par la forte présence de l'industrie dans le nord de la région.

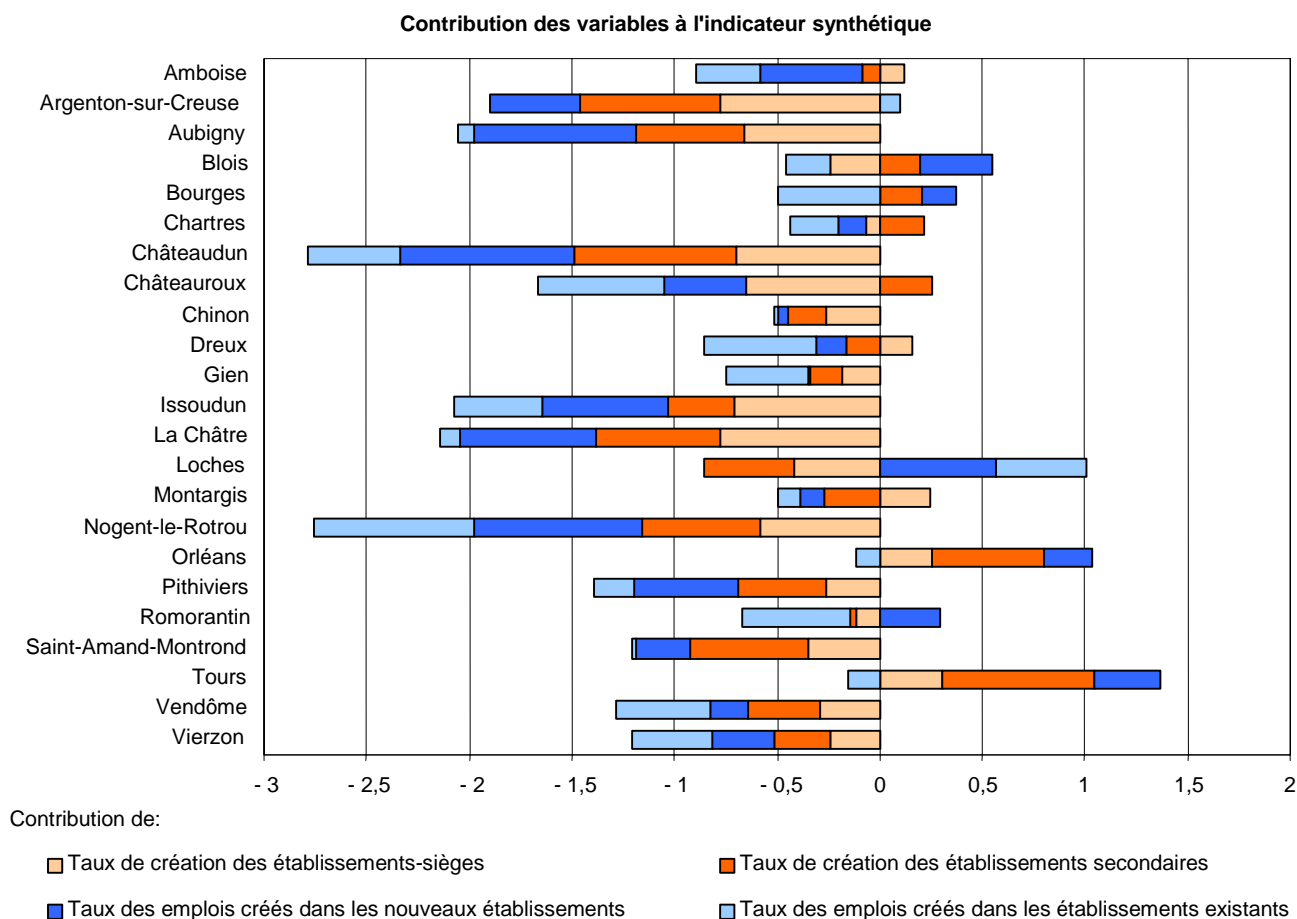
Les zones d'emploi de Nogent-le-Rotrou, Châteaudun et Vendôme se caractérisent par une attractivité plus faible. Comme dans les franges franciliennes, l'emploi industriel y est très concentré et occupe une part très importante de l'appareil productif. Mais l'agglomération des activités y est plus modérée, et les réseaux de communication, moins performants. Une structure productive marquée par le poids de l'industrie, combinée à une faible densité économique et une main d'œuvre moins qualifiée, explique donc en partie le faible pouvoir attractif de ces trois zones d'emploi par rapport à celui des franges franciliennes.

Les zones d'emploi situées au sud de la région sont plutôt mal classées pour le taux de création des établissements, et certaines figurent même parmi les dernières zones d'emploi de France. Seule la zone d'emploi de Vierzon semble se détacher. L'activité économique est dispersée sur un territoire rural dont les moyens de communication et les infrastructures de transports sont peu performants. La main-d'œuvre est en moyenne moins qualifiée que dans le reste de la région.

Comme dans le nord de la région, la structure sectorielle de l'économie de ces zones d'emploi peut aussi expliquer le manque d'attractivité : certaines zones d'emploi y sont fortement dépendantes d'un emploi industriel très concentré dans de grands établissements (Aubigny, Issoudun).

3.4 Pour résumer : l'indicateur synthétique d'attractivité

Comme pour le niveau régional, on peut résumer l'information contenue dans les quatre indicateurs simples d'attractivité dans un indicateur synthétique :



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2004

Graphique 14 : L'indicateur synthétique d'attractivité pour les zones d'emploi du Centre

On voit se détacher les zones d'emploi d'Orléans et de Tours, dont la majorité des composantes de l'indicateur synthétique sont positives.

Pour ces deux zones, seule la contribution du taux des emplois créés dans les établissements existants est négative. La zone d'emploi de Tours a une capacité supérieure à celle d'Orléans pour créer des emplois dans les nouveaux établissements. Les trois autres variables participent de manière égale à l'attractivité de ces deux zones.

Avec ces deux zones, seules les zones d'emploi de Loches et de Montargis possèdent une attractivité supérieure à la moyenne nationale. Toutefois, ces deux zones ne sont pas attractives pour les mêmes raisons : la zone de Loches est attractive grâce au dynamisme de l'emploi ; la zone de Montargis est attractive car le tissu productif s'y renouvelle régulièrement et intensément.

Pour les autres zones d'emploi, l'indicateur synthétique est négatif, ce qui signifie qu'elles sont peu attractives. Mais là aussi, on voit se dégager deux formes d'(in)attractivité : celle liée à l'implantation d'établissements et celle liées à l'emploi.

Ainsi, les zones d'emploi du nord de la région, et plus particulièrement celles composant les franges franciliennes, doivent surtout leur manque d'attractivité à l'atonie de l'emploi : cela est particulièrement visible pour les zones d'emploi de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou.

À l'opposé, dans les zones d'emploi du sud de la région, les principales composantes qui pèsent sur l'indicateur synthétique sont celles du taux de création des établissements sièges, et du taux de création des établissements secondaires. **Le manque d'attractivité est donc plus lié au manque de renouvellement du tissu productif.**